Ville de Gex

Gex, le 9 mai 2016

16/01/MB/EB/DP N°04

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

2 MAI 2016

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire

Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINCK, VENARRE,
Mesdames COURT, MOREL-CASTÉRAN, MOISAN, GILLET, Adjoints

Messieurs BERTHIER, CADOUX, DANGUY, HELLET, SIGAUD, AMIOTTE, JUILLARD, TURIN, DUBOUT
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, ZELLER-PLANTÉ, FORSTMANN et CHARRE.

POUVOIRS : Madame VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mr DUNAND,
Monsieur DESAY donne pouvoir à Mr ROBBEZ,
Monsieur IVANEZ donne pouvoir à Mme COURT,
Madame JUHAS donne pouvoir à Mr PELLÉ,
Madame MARRET donne pouvoir à Mr CRUYPENNINCK,
Monsieur PELLETIER donne pouvoir à Mr VENARRE,
Madame REYGROBELLET donne pouvoir à Mme MOREL-CASTÉRAN,
Madame SALVI donne pouvoir à Mme GILLET,
Monsieur CHARPENTIER donne pouvoir à Mr AMIOTTE.

SECRÉTAIRE : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Installation de Monsieur André DUBOUT, en remplacement de Monsieur Henri REDIER de la VILLATTE.

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Henri REDIER de la VILLATTE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 22 avril 2016)

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

1) Compte administratif 2015 - Commune,*
2) Compte administratif 2015 - ZA,*
3) Compte administratif 2015 - Forêt,*
4) Compte de gestion 2015 - Commune,
5) Compte de gestion 2015 - ZA,
6) Compte de gestion 2015 – Forêt,
7) Affectation du résultat du compte administratif 2015 – Commune,
8) Affectation du résultat du compte administratif 2015 – Forêt,
9) Décision modificative n°2 – Budget Commune 2016,**
10) Décision modificative n°1 – Budget ZA 2016,*
11) Décision modificative n°1 – Budget Forêt 2016,*
12) Modification autorisation de programme – Crédit de paiement pour l'extension de l'école de Parozet,
13) Augmentation des tarifs des services municipaux (Garderie, Cantine, Centre de Loisirs, APE),
14) Modification des règlements intérieurs cantine, ACM et APE,
15) Dispositif de verbalisation électronique et convention de mise en œuvre,
16) Institution du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de catégorie A de la filière administrative percevant la prime de fonctions et de résultats (PFR),
17) Convention d'occupation temporaire d'un bien immobilier entre le Département de l'Ain et la Commune,
18) SEMOCDA – augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et modification des statuts,
19) Appel d'offres ouvert – choix des entreprises pour l'extension du groupe scolaire de Parozet;
20) Convention entre l'association « Cultures et Cinémas » et la ville de Gex,
21) Mise à jour du tableau des emplois communaux : avancements de grade 2016.

Les 3 Comptes Administratifs ont été adressés avec la convocation de la Commission Finances du 14 avril 2016 ainsi que les DM de la Zone Artisanale et de la Forêt.

****Pour la DM Commune, un nouveau document est annexé au compte rendu de la Commission Finances du 14 avril 2016.***

COMMISSIONS :

1) Commission Urbanisme du 5 avril 2016,
2) Commission Voirie-bâtiment-Espaces Verts-Environnement du 19 avril 2016,
3) Commission Scolaire du 13 avril 2016,
4) Commission Finances-Administration-Personnel du 14 avril 2016.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des décisions :
  - Aménagement de la rue du Commerce – acte d'engagement – Entreprise EIFFAGE,
  - Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°3 – lot n°5 Gros Œuvre – Entreprise ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS,
  - Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 – lot n°7 Coursives Bois Serrurerie – Entreprise SMJM,
  - Réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – avenant technique n°1 – lot n°5 – Gros Œuvre – Entreprise ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS,
  - Réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – avenant n°1 – lot n°14 Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie – Entreprise SCIANDRA,
  - Maîtrise d'assistance à maîtrise d'ouvrage projet urbain « Place du Jura » - marché complémentaire – Entreprise LINDEA,
  - Etude de déplacement et de stationnement dans le cadre du projet du centre-ville – avenant n°1 – ETAT D'ESPRIT STRATIS,
  - Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 au marché complémentaire – lot n°5 Gros Œuvre – Entreprise ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS,
  - Réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – avenant n°1 – lot n°16 Électricité – Entreprise AREA TECHNOLOGIES,
  - Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°2 – lot n°60 Électricité Chauffage Ventilation – Entreprise GONTARD-FORAZ,
  - Attribution du logement sis 143 rue des Vertes Campagnes à Madame Vanessa LOUIS,
  - Convention d'engagement – amicale de Bouviers Bernois Attelés – Journée jardin au Journans du 24 avril 2016,
  - Contrat concert – saison culturelle 2016/2017 – prestation du 9/09/2016 – Association FREEWAY FAMILY,
  - Contrat musical – fête de la musique – prestation du 21 juin 2016 – Orchestre JPZ JAZZ-BAND,
  - Spectacle pyrotechnique – Fête de l'Oiseau 2016 – Société René BARON,
  - Contrat de vente – journée sportive du 26 août 2016 – Société XTREM PROD,
  - Contrat de cession de droit d'exploitation d'une prestation artistique « Rêve Errance » - Fête médiévale 21 & 22 mai 2016 – Entreprise Philippe JACQUET,
  - Réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps et mise en accessibilité PMR – Mission de CSPS – avenant n°1 – Entreprise ELYFEC SPS.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions de dépenses en investissement s'élevaient à 16 927 221.44 € (p 10 du CA) dont 2 465 482.13 € reportés de 2014 sur 2015.

Les dépenses d'équipement réalisées sont arrêtées à 4 883 075.68 € (p 10 du CA) pour 12 862 554.86 € inscrits au budget 2015. Le pourcentage de réalisation est donc de 37.96 %.

Il était, en 2014, de 33.56 %.

Les restes à réaliser 2015 s'élèvent à 3 512 893.54 € (la liste est annexée au CA, p 6 à 8 du CA).

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement réalisées ont été financées par :

• Emprunt :	0.00 €
• Subventions et participations :	150 914.00 €
• Fonds propres constitués par FCTVA et TLE :	1 006 140.39 €
• Fonds dégagés de la section de fonctionnement :	3 726 020.71 €

Les restes à réaliser 2015 s'élèvent à 710 869.38 € (la liste est annexée au CA, p 6 à 8 du CA).

RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT :

En 2014, le résultat de l'exercice était excédentaire de 692 398.79 € il fut ramené à 669 467.58 € (p 10 du CA) lors de la reprise des résultats du SIVOM Gex – Cessy. En 2015, il est déficitaire de 1 560 389.97 € ; compte tenu du déficit antérieur, le résultat de clôture de la section investissement sera déficitaire de 2 229 857.55 €.

Ce déficit, ainsi que celui des reports, seront couverts par l'excédent dégagé du résultat de clôture de la section fonctionnement 10 967 533.16 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles augmentent de 2.35 % par rapport à 2014.

Les charges générales augmentent de 4.25 %.

Les charges de personnel augmentent de 2.45 %.

Les autres charges diminuent de 7.3 %.

Les frais financiers de 11.38%

Les charges exceptionnelles augmentent.

Les explications des évolutions sont exposées dans le compte-rendu de la Commission Finances du 14 avril 2016.

Nous avons consolidé en 2012, un emprunt souscrit en 2009 pour 2.651.000,00 € (Euribor +0,45 %). Cet emprunt ne fait courir aucun frais financier depuis septembre 2012 puisque nos excédents de trésorerie conséquents nous ont permis d'user de la faculté de remboursement temporaire. La baisse des taux révisables en 2015 ainsi que la réduction de l'encours de la dette contribuent à la diminution de nos frais financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse 3.97% % par rapport à 2014.

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT :

Le résultat de l'exercice 2015 est de : 3 895 865.79 € compte tenu du résultat antérieur le résultat de clôture est de : 10 968 886.60 € dont une partie permettra, comme exposé ci-dessus, de couvrir le déficit constaté en investissement après reprise des reports.
Lors de la reprise des résultats du SIVOM, l'excédent antérieur a été absorbé de 2 609.64 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses investissement	8 379 248.50 €	p 10 du CA
Recettes investissement	6 818 858.53 €	
résultat exercice (déficit)	**1 560 389.97 €**	
résultat antérieur déficitaire	669 467.58 €	
résultat clôture section investissement déficitaire	**2 229 857.55 €**	
reste à réaliser 2015 :		
dépenses	3 512 893.54 €	p 6 à 8 du CA
recettes	710 869.38 €	
déficit	**2 802 024.16 €**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses fonctionnement	10 896 331.95 €	p 11 du CA
Recettes de fonctionnement	14 792 197.74 €	
résultat exercice (excédent)	**3 895 865.79 €**	
résultat antérieur excédentaire	7 073 020.81 €	p 8 du CA
résultat clôture section fonctionnement excédentaire	**10 968 886.60 €**	

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : *« Ratios, p.3 du CA ratios : Imposition / personne 586,55 €, Contributions directes 7311 : 6 448 772 / 10 979 = 587.37 € / habitant. »*

Monsieur le Maire : *« Il s'agit de la somme du 73111, 73112, 73113, 73114 soit 6 448 772/10979 = 587.37 €. Il manque le 73114 pour 9 016 €. »*

Monsieur AMIOTTE : *« Fonctionnement : les dépenses de fonctionnement augmentent de 2.35 % / 2014.*
Les commentaires des différents articles sont dans l'ensemble satisfaisants. Le montant de certains articles suscite néanmoins des questions ou remarques.

Chapitre 11 : Charges générales p.9 ou 13 du CA : Est-ce que la grande différence entre les crédits ouverts 3 477 509.64 € et les crédits émis a amené une correction sur le BP 2016 au niveau du Budget supplémentaire comme il a été annoncé dans le compte rendu de la Commission des finances ? »

Monsieur le Maire : *« Effectivement, c'est à voir au BP 2017. Je soulignerai cependant que du fait de la mise en œuvre de certains services, par exemple APE, ou du fonctionnement de certains bâtiments, nous n'avons pas suffisamment de recul sur la consommation.*

De la même manière, je rappelle que sur les provisions de recettes, nous sommes toujours prudents, notamment pour la CFG, laquelle est fonction du nombre de frontalier et du taux de change.

Monsieur AMIOTTE : *« Compte 60-Article 60611 p.13 : apparemment, le problème de fuite a été réglé à Chauvilly, mais la pose d'un gazon synthétique pourrait-elle être rentable au fil des années en tenant compte de la réduction des dépenses d'eau et d'entretien? »*

Monsieur le Maire : *« Peut-être mais il faut examiner les inconvénients et avantages de la solution, tout en sachant que le temps de retour sur investissement est très long. Je pense notamment aux choix de la chaudière bois qui en terme d'économie ne parait pas être la solution, même si d'autres critères ont présidé un choix de celle-ci, l'environnement et l'utilisation d'une matière première disponible localement.*

Le souci est que la production de nos forêts ne répond plus aux besoins, que nous sommes amenés à rechercher ailleurs pour satisfaire la demande sur le Pays de Gex.

Nous nous trouvons confronté à une hausse des prix. »

Monsieur HERVET : *« Je précise que dans le cadre du financement ADEME, nous devons mesurer les résultats, Hélianthe (cabinet d'étude) a été mandaté pour effectuer cette analyse qui devrait nous permettre de mesurer l'impact de ce choix sous les différents aspects considérés. »*

Monsieur AMIOTTE : *« Article 60 612 p. 13 : l'effort d'économie de l'énergie électrique doit être accentué en éteignant au moins certains lampadaires une partie de la nuit.*

Monsieur le Maire : *« La réduction de l'éclairage en terme d'économie financière est très faible, même si en consommation elle est importante.*
Il s'agit d'une mesure en faveur de la préservation de l'environnement, qui à ce titre, doit être poursuivie, mais elle ne se traduit pour une incidence financière significative. »

Monsieur AMIOTTE : *« article 60621 p.13 : à partir de 2015, peut-on savoir si le coût en plaquettes de la chaudière est meilleur marché que l'ancien coût en gaz. »*

Monsieur le Maire : *« nous avons peu de recul sur la consommation et sommes dans l'attente d'une consommation sur une année complète. »*

Monsieur AMIOTTE : *« article 6067 : dans le CR de la Commission des finances p. 8/25, vous annoncez 56 335.90 € dépensés pour les écoles, or en p.13 du CA, on observe 49 370.60 € ? »*

Monsieur le Maire : *« La réponse à cette question est dans les exposés figurant dans le compte rendu de la Commission des Finances. Elles sont données chaque année.*
Les crédits affectés par élève couvrent les fournitures scolaires, la maintenance des copieurs et la fourniture de papier qui sont des dépenses de nature différentes et qui à ce titre sont imputés à des comptes différents 6067, 6156 et 6064. »

Monsieur AMIOTTE : *« Compte 61-Article 611 :*
Repas cantine : p 9/25 CR de la Commission des finances : le coût de fourniture d'un repas en 2015 est de 2.68 € alors qu'il était de 3.31 € en 2014. Pouvez-vous expliquer le retrait de matériel de réchauffage et de conservation au frais qui peut expliquer cette baisse?
Pourquoi le coût de fourniture de repas est-il plus cher pour le centre aéré (3.14 €) que pour la cantine (2.68 €) ? »

Monsieur le Maire : *« Antérieurement, le prestataire, outre les repas fournissait les matériels pour conserver ceux-ci frais et les réchauffer au moment du service. Au terme du dernier marché, nous avons décidé de retirer cette prestation du marché et d'acquérir d'occasion les matériels mis en place par le prestataire sortant.*
Le coût de la prestation unitaire est donc moins élevé.
Il y a un prix de repas fourni pour les enfants d'âge maternelle et un pour les enfants d'âge primaire. Pour le centre de loisirs, le coût du repas fourni est le même pour tous, il est égal à celui du repas fourni pour les primaires. »

Monsieur AMIOTTE : *« Article 6184-CR p11/25 : Quel est la signification du sigle : Formation BPJEPS ? »*

Monsieur le Maire : *«C'est une formation pour les animateurs, cela signifie Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. »*

Monsieur AMIOTTE : *« Chapitre 12 p14 du CA : Personnel.*
Peut-on faire le point sur les coûts des APE, car les charges financières sont disséminées dans plusieurs comptes :
Compte 62, article 6218 et p. 12/25 du CR de la Commission des finances. Il est noté qu'il y a 58 335.90 € pour APE.
Compte 63-64 p 12/25 CR. Masse salariale des animateurs + ATSEM + intervenants rémunérés directement : 308 827.57 €
Chapitre 65 : *article 6574 : le montant de subvention attribuée pour une année scolaire au titre de la participation aux APE s'élève à 42 097 €. Le montant des subventions versées en 2015, corrigé des APE est de 536 216.62 € voir CR p 14/25.*
Chapitre 67 : *article 6745 : 80231.50 € (les subventions APE ont été considérées comme exceptionnelles en 2015 ! voir CR 15/25). »*

Monsieur le Maire : *« En terme budgétaire, nous raisonnons sur l'année civile alors que le fonctionnement des APE se déroule sur l'année scolaire.*

Il y a différents types de situation pour les intervenants :

- ⇨ *Intervenants sous contrat direct avec la Commune. Ils apparaissent aux comptes 64 (chapitre 012),*
- ⇨ *Les contrats avec des prestataires ou associations consistant en la mise à disposition de personnel pour les temps d'intervention : par ex CMD*

⇨ *Il y a des subventions à des associations locales (Tennis, MJC, Centre socioculturel « Les Libellules »….).*

De plus, en 2014, ces dernières avaient été inscrites à titre exceptionnel (on ne savait pas si elles perdureraient), donc dans les comptes 67.

En 2015, elles ont été considérées comme des subventions de fonctionnement, donc imputés au compte 65.

D'autre part, une partie des subventions relatives à 2014 n'avaient pas été attribuées avant la fin de l'exercice du fait des délais de clôture des comptes, elles ont donc été versées sur l'exercice 2015.

Enfin, certains personnels communaux interviennent pour la cantine, la garderie, le centre de loisirs, les APE, d'autres pour les écoles, la cantine, les APE, les charges qui s'y rapportent sont ventilées sur ces fonctions proportionnellement à leur temps de travail. »

Monsieur AMIOTTE : *« **Chapitre 66** : Dettes **:** Profitons encore de cette bonne évolution de la dette en 2015 avant que de nouveaux emprunts arrivent ! »*

Monsieur le Maire : *« La baisse de l'endettement est un point très positif, des marges de manœuvre sont recréées, on devrait encore constater, en 2017, une baisse de cet endettement au CA 2016.*

La dette, dans la mesure où elle est raisonnée, n'est pas critiquable dans la mesure où elle vise à lisser dans le temps, sur plusieurs générations, le coût des équipements qu'elles utilisent.

Il faut continuer à se désendetter pour ne pas hypothéquer l'avenir et ce malgré la réduction des recettes provenant de l'État. »

Monsieur AMIOTTE : *« Les recettes de fonctionnement augmentent de 3.96% / 2014.*
On note l'importance du montant de la CFG dans la balance du budget communal.
Quelques questions et remarques :
Chapitre 70 *- article 7067 p.17 CA et 17/25 CR.*
Cantine « Nous constatons sur ce service une évolution disproportionnée de la masse salariale qui ne se justifie pas au regard de l'augmentation des effectifs ». A expliquer ?
APE : Coût de revient des APE en 2015 est de 649 € / élève pour 727 élèves. Quel est le montant pris en compte ? Voir question Chapitre 12.
Chapitre 73 *Impôts et taxes : <u>article 73 111 p.17</u> et 18/25 du CR. Le tableau p. 18/25 indique pour 2015 un montant de taxes d'habitations + foncier bâti et non bâti de 5 735 242 € ; or dans le CA p 17 on observe le montant de 6 136 697 €. Différence à expliquer. »*

Monsieur BLÉAUT : *« La hausse de la fréquentation de la cantine et l'augmentation de la durée de la pause méridienne ne suffisent pas à expliquer l'importance et l'augmentation de la masse salariale affectées à la fonction cantine.*

La ventilation de la masse salariale entre les différents services est basée sur le répartition en fonction du temps de travail consacré à chacun, par agent intervenant sur plusieurs services.

Dans le tableau, il est précisé que la taxe additionnelle 10 134 €, un rôle complémentaire 16085 €et un rôle supplémentaire de 13218 € sont imputés à cet article 7311, ce qui fait bien 6 136 697 € (le montant du rôle supplémentaire a fait

l'objet d'une erreur de frappe dans le compte rendu de la Commission Finances, c'est 13 218 € et non 23 218 €).

Monsieur AMIOTTE : *« Article 758 - note du CR p 20/25 : commentaire à expliquer « Imputation des participations salariales au ticket restaurant ». »*

Monsieur le Maire : *« Pour les tickets restaurants, il y a une participation de la Commune et des agents. Le montant qui apparait en recette concerne la participation salariale. Elle fait l'objet d'une dépense au 64 et d'une recette au 758 car elle est reversée par les bénéficiaires. »*

Monsieur AMIOTTE : *« Investissement - Dépenses d'investissement : comme en 2014, il y a un taux de réalisation qui est faible : 37.96%. La réalisation de beaucoup de ces projets se retrouve dans le budget supplémentaire de 2016.*

Recettes d'investissement p.2/25 du CR de la Commission des finances : pouvez-vous me donner le détail des fonds dégagés de la section fonctionnement dont le montant annoncé dans le compte rendu est de 3 726 020.71 € à partir du tableau p24 du CA. »

Monsieur BLEAUT : *« Les dépenses d'équipement bruts s'élèvent à 4 883 075.68 €, elles sont financées par les subventions d'équipement reçues, le FCTVA et la taxe d'aménagement. Le reste provient des fonds libres, donc de l'épargne dégagée de la section de fonctionnement.*

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2015- COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU l'état des restes à réaliser,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

Après avoir ouï la présentation du dit document,

Le Conseil Municipal est présidé par Madame Dominique COURT.

La Présidente demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 qui leur a été présenté, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses investissement	8 379 248.50 €
Recettes investissement	6 818 858.53 €
résultat exercice (déficit)	**1 560 389.97 €**
résultat antérieur déficitaire	669 467.58 €
résultat clôture section investissement déficitaire	**2 229 857.55 €**
reste à réaliser 2015 :	
dépenses	3 512 893.54 €
recettes	710 869.38 €
déficit	**2 802 024.16 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses fonctionnement	10 896 331.95 €
Recettes de fonctionnement	14 792 197.74 €
résultat exercice (excédent)	**3 895 865.79 €**
résultat antérieur excédentaire	7 073 020.81 €
résultat clôture section fonctionnement excédentaire	**10 968 886.60 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2015.

Messieurs CHARPENTIER (procuration), AMIOTTE, JUILLARD, TURIN, DUBOUT, Mesdames CHARRE et FORSTMANN se sont abstenus.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ZA

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le résultat de clôture de ce budget, toutes sections confondues, est déficitaire.

Des deux entreprises qui occupaient les lieux, l'une à racheter et le local disponible depuis 2 ans a été attribué à l'entreprise BC CHARPENTE au cours de l'année 2014.

La Commune, en 2014, devait verser 51 507.69 €, somme prévue au budget 2014. Cette écriture n'a pas été faite.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	20 506.00 €
Dépenses de l'exercice :	22 957.21 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	2 451.21 €
Résultat antérieur déficitaire:	38 375.85 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	40 827.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	0.00 €
Dépenses de l'exercice :	2500.00 €
Résultat de l'exercice:	0.00 €
Résultat antérieur:	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	2500.00 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 43 327.06 €

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ZA

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 14 avril 2016,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est présidé par Madame Dominique COURT.

La Présidente demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 – ZA qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	20 506.00 €
Dépenses de l'exercice :	22 957.21 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	2 451.21 €
Résultat antérieur déficitaire:	38 375.85 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	40 827.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	0.00 €
Dépenses de l'exercice :	2500.00 €
Résultat de l'exercice:	0.00 €
Résultat antérieur:	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	2500.00 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 43 327.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif ZA de l'exercice 2015.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - FORÊT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les résultats budgétaires de l'exercice, pour ce qui concerne ce budget, sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	68 396.08 €
Dépenses de l'exercice :	31 124.98 €
Résultat de l'exercice excédentaire:	37 271.10 €
Résultat antérieur déficitaire:	52 167.38 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	14 896.28 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	98 102.17 €
Dépenses de l'exercice :	176 670.65 €
Résultat de l'exercice déficitaire:	78 568.48 €
Résultat antérieur excédentaire :	203 737.88 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	125 169.40 €

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Évolution des comptes très fluctuante d'une année sur l'autre !

		2015	2014	évolution en % 2015/2014
p.11 du CA	**dépenses réelles de fonctionnement**	176 670.65	110 194.97	+ 60%
p.13	**recettes réelles de fonctionnement**	98 102.17	200 693.97	- 50%

En 2015, il y a plus de dépenses de fonctionnement et moins de recettes !

p.14	**Dépenses réelles d'investissement**	31 124.98	65 180.24	- 50%
	Recettes réelles d'investissement	68 396.08	55 220.90	+ 27%

Monsieur le Maire : *« Cette fluctuation est liée, d'une part, à l'exécution des contrats pour lesquels nous réglons l'abattage et le débardage, le bois étant vendu façonné, d'autre part au délai d'exécution lequel ne correspond souvent pas à un exercice budgétaire.*

Le montant des recettes et des dépenses est aussi fonction des volumes et de la qualité des bois mis en vente, mais également du marché. »

DÉLIBÉRATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

VU les restes à réaliser,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est Présidé par Madame Dominique COURT.

La Présidente demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 – Forêt qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	68 396.08 €
Dépenses de l'exercice :	31 124.98 €
Résultat de l'exercice excédentaire:	37 271.10 €
Résultat antérieur déficitaire:	52 167.38 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	14 896.28 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	98 102.17 €
Dépenses de l'exercice :	176 670.65 €
Résultat de l'exercice déficitaire:	78 568.48 €
Résultat antérieur excédentaire :	203 737.88 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	125 169.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif Forêt de l'exercice 2015.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

4. COMPTE DE GESTION 2015 - COMMUNE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses investissement	8 379 248.50 €
Recettes investissement	6 818 858.53 €
résultat exercice (déficit)	**1 560 389.97 €**
résultat antérieur déficitaire	669 467.58 €
résultat clôture section investissement déficitaire	**2 229 857.55 €**
reste à réaliser 2015 :	
dépenses	3 512 893.54 €
recettes	710 869.38 €
déficit	**2 802 024.16 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses fonctionnement	10 896 331.95 €
Recettes de fonctionnement	14 792 197.74 €
résultat exercice (excédent)	**3 895 865.79 €**
résultat antérieur excédentaire	7 073 020.81 €
résultat clôture section fonctionnement excédentaire	**10 968 886.60 €**

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2015- COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 2 mai 2016 approuvant le compte administratif 2015,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion avec la réserve suivante : non prise en charge par Monsieur Le Receveur des écritures d'intégration transmises par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion assorti de la réserve suivante : non prise en charge par Monsieur Le Receveur des écritures d'intégration transmises par la collectivité.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

5. COMPTE DE GESTION 2015 - ZA

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

Les résultats sont en tout point conforme au compte administratif 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	20 506.00 €
Dépenses de l'exercice :	22 957.21 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	2 451.21 €
Résultat antérieur déficitaire:	38 375.85 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	40 827.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	0.00 €
Dépenses de l'exercice :	2500.00 €
Résultat de l'exercice:	0.00 €
Résultat antérieur:	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	2500.00 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 43 327.06 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2015 - ZA

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 2 mai 2016 approuvant le compte administratif 2015,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par

le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2015.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

6. COMPTE DE GESTION 2015 - FORÊT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	68 396.08 €
Dépenses de l'exercice :	31 124.98 €
Résultat de l'exercice excédentaire:	37 271.10 €
Résultat antérieur déficitaire:	52 167.38 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	14 896.28 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	98 102.17 €
Dépenses de l'exercice :	176 670.65 €
Résultat de l'exercice déficitaire:	78 568.48 €
Résultat antérieur excédentaire :	203 737.88 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	125 169.40 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2015 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 2 mai 2016 approuvant le compte administratif 2015,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2015.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Au terme de la présentation du CA 2015 de la Commune, nous venons de constater que :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses investissement	8 379 248.50 €
Recettes investissement	6 818 858.53 €
résultat exercice (déficit)	**1 560 389.97 €**
résultat antérieur déficitaire	669 467.58 €
résultat clôture section investissement déficitaire	**2 229 857.55 €**
reste à réaliser 2015 :	
dépenses	3 512 893.54 €
recettes	710 869.38 €
déficit	**2 802 024.16 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses fonctionnement	10 896 331.95 €
Recettes de fonctionnement	14 792 197.74 €
résultat exercice (excédent)	**3 895 865.79 €**
résultat antérieur excédentaire	7 073 020.81 €
résultat clôture section fonctionnement excédentaire	**10 968 886.60 €**

Considérant que le résultat de la section investissement est déficitaire de 2 229 857.55 € après reprises des résultats antérieurs, que le déficit des restes à réaliser 2015 s'élève à 2 802 024.16 €,

il vous est proposé d'affecter 5 031 881 .71 € afin de couvrir le déficit constaté et les dépenses d'investissement reportées.

Le solde du résultat de fonctionnement : 5 937 004.89 € étant reporté au budget supplémentaire en section de fonctionnement.

♦ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

VU le CA 2015,

VU la note de synthèse,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

CONSIDÉRANT le résultat de fonctionnement constaté au CA 2015 et les restes à réaliser 2015 reportés sur 2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le résultat de la section d'investissement étant déficitaire de 2 229 857.55€, d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement : 2 802 024.16 € pour combler ce déficit et couvrir le financement des dépenses reportées.

Le solde du résultat de fonctionnement : 5 937 004.89 € étant reporté en excédent de fonctionnement antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 5 031881.71 € en section d'investissement du budget 2016 article 1068,

- **DÉCIDE** d'inscrire le solde du résultat de fonctionnement 2015 : 5 937 004.89 € au compte 002 excédent antérieur de la section de fonctionnement du budget 2016.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - FORÊT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	68 396.08 €
Dépenses de l'exercice :	31 124.98 €
Résultat de l'exercice excédentaire:	37 271.10 €
Résultat antérieur déficitaire:	52 167.38 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	14 896.28 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	98 102.17 €
Dépenses de l'exercice :	176 670.65 €
Résultat de l'exercice déficitaire:	78 568.48 €
Résultat antérieur excédentaire :	203 737.88 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	125 169.40 €

Il est donc proposé, le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, d'affecter 14 896.28 € en investissement pour combler le déficit constaté de cette section, le solde du résultat constaté en fonctionnement 110 273.12 €, en report antérieur de la section de fonctionnement.

♦ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le CA 2015,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

CONSIDÉRANT la situation financière du budget forêt,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2015, en section investissement pour 14 896.28 € au compte 1068, le solde de 110 273.12 € étant inscrit en report antérieur de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat 2015 conformément aux propositions de Monsieur le Maire.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

9. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2016

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement compte tenu des modifications proposées sera équilibrée à : 17 377 961.98 €.

DÉPENSES :

Reprise des restes à réaliser pour : 3 512 893.54€
Reprise du déficit constaté en 2015 : **2 229 857.55€**

Dépenses nouvelles d'équipement (le détail a été présenté en commission des finances) : 6 519 874.27 €, dont 3 403 904.89 supplémentaires consacrés à l'école Parozet:

- 113001 : étude carrefour Aiglette pour sortie centre de secours : 5 000.00 €
- 172132 : étude complémentaire Cœur de Ville : 100 000.00 €
- 172136 Giratoire RD 1005 : 5 000.00 €
- 172154 acquisition terrains 10 000.00 €
- 172163 place du château ,abondance 3 000.00 €
- 172167 eaux pluviales Parozet 16 800.00 €
- 172168 rétention Creux du Loup 5 000.00 €
- 172174 haut Creux du Loup 60 000.00 €
- 172177 trottoir et chaussée Pitegny 15 000.00 €
- 172186 consolidation mur soutènement 15 000.00 €
- 172206 rue Gex la Ville 100 000.00 €

- 172208 fontaine rue de Paris 6 000.00 €
- 172214 rue du Commerce 290 000.00 €
- 172215 rue de Genève -10 000.00 €
- 172216 rue Léone de Joinville -20 000.00 €
- 172217 rue des Terreaux -57 500.00 €
- 172218 rue Marius Cadoz -88 000.00 €
- 172219 rue de Bonnarche -194 306.00 €
- 172220 Côtes aux Dindes 2 000.00 €
- 172222 plantations avenue des Tilleuls 22 500.00 €
- 172221 chemin de l'Emboussoir 25 000.00 €
- 172223 passages protégés 2016 20 000.00 €
- 172224 matériel voirie 2016 60 500.00 €
- 172225 rue de l'Oudar 230 000.00 €
- 172226 pistes cyclables 194 306.00 €
- 172227 avenue de la Gare 15 000.00 €
- 172228 rue de la Folatière 74 000.00 €
- 172229 rue du Crêt 81 000.00 €
- 172230 avenue Perdtemps 80 000.00 €
- 172231 avenue Francis Blanchard 10 000.00 €
- 172232 éclairage public 2016 6 000.00 €
- 180021 accessibilité 251 600.00 €
- 180026 façades et volets école 52 000.00 €
- 184037 travaux annexe mairie 15 000.00 €
- 184044 accessibilité mairie 418 500.00 €
- 184045 matériel et info. 2016 50 000.00 €
- 184047 Réserve mobilier écoles 4 600.00 €
- 185021 accessibilité piscine 65 000.00 €
- 206025 atelier locaux associatifs 2 000.00 €
- 206027 Espace Perdtemps 2014 25 000.00 €
- 208008 construction Halle des Sports 20 000.00 €
- 216006 conformité éléc.escalier 11 500.00 €
- 218000 appartement – rue des Usiniers 15 000.00 €
- 221 004 École Parozet : 3 403 904.89 €
- 221026 matériel 2016 École Parozet 3 100.00 €
- 230011 bat.associatif rénovation 5 000.00 €
- 234018 ascenseur EM 10 000.00 €
- 234020 façade et fenêtres em bibli 5 000.00 €
- 240000 bâtiment Orange 10 000.00 €
- 242018 chauff.vestiaire Chauvilly 7 000.00 €
- 276004 étanchéité façade et fenêtres 18 000.00 €
- 504016 bac à graisse crêperie 7 500.00 €
- 516006 déplacement préfa Derde 80 000.00 €
- 520000 M.O. PMR 35 000.00 €
- 521000 terrains Centre-Ville 170 000.00 €

Les dépenses d'équipement s'élevaient au BP modifié par une DM en janvier à 2 626 206 €.

RECETTES :

Affectation pour partie de l'excédent en fonctionnement 2015 de manière à combler le déficit constaté après reprise du résultat d'investissement en reportant les restes 2015 article 1068 : 5 031 881.71€ dont :

- 2 802 024.16 € pour couvrir déficit des restes à réaliser,
- 2 229 857.55 € pour couvrir déficit résultant de l'investissement 2015,
- Virement de la section de fonctionnement : 5 855 004.89 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement, compte tenu des modifications proposées, sera équilibrée à 20 469 024.89 €. (+6 449 004.89 € au BS). Les recettes supplémentaires provenant essentiellement de la reprise du résultat antérieur après affectation du montant nécessaire à la couverture des déficits, de la CFG et du produit des impositions dont le montant a été communiqué depuis le vote du budget.

DÉPENSES :

Les nouvelles dépenses portent sur les points suivants :

- Virement à la section investissement : 5 855 004.89 €,
- 600 000 €pour financer la construction de bâtiments relais en ZA,
- 12 000 € pour financer déficit prévisible du CCAS,
- 22 000 €: acquisition de livres pour écoles (nouveau programme),
- Autres dépenses : 7000 €.

(détail dans document remis en commission finances.)

RECETTES :

- 002 : reprise excédent de fonctionnement constaté au CA 2015 diminué du montant affecté en investissement :

  5 937 004.89 €

- Ajustement des produits fiscaux en + et en – en fonction des éléments communiqués en mars 2015 par les services fiscaux :

  + 160 000.00 €

- Ajustement des compensations en + et en – en fonction des éléments communiqués en mars 2015 par les services préfectoraux :

  - 27 000.00 €

- Versement CFG en fonction de la notification du département

  + 380 000.00 €

- Versement du solde maire bâtisseur 2015 : **+ 46 000.00 €**

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : *« Dans la note de synthèse, il manque 2 opérations : 172 207 (35 000 €) et 216 009 (8 000 €).*
Le montant des dépenses d'investissement dans la note de synthèse n'est pas juste, ce n'est pas 17 437 961.98 € mais 17 377 961.98 €. »

Monsieur le Maire : *« Dans le document budgétaire joint, le montant est juste, c'est l'essentiel, la note de synthèse et la délibération seront rectifiées. Pour les 2 lignes qui manquent dans la note de synthèse, nous finirons par ne plus fournir d'explication afin de permettre la meilleure compréhension possible puisqu'à chaque fois les remarques consistent à relever les erreurs matérielles ou de frappes commises dans la transcription de celles-ci.*
Je pense que dans beaucoup d'assemblée, des éléments aussi détaillés ne sont pas communiqués et que l'on s'en tient aux documents budgétaires.

Monsieur AMIOTTE : *« Il est indiqué, dans la note de synthèse, que 600 000 € sont versés au budget ZA, or ce n'est pas ce montant mais 553 000 €. »*

Monsieur BLÉAUT : *« Exact, nous avons effectivement indiqué lors de la Commission des Finances, que nous avons reçu la notification des montants de la DGF après l'envoi des documents aux conseillers, cette notification faisait état d'un montant inférieur de 64 000 € par la DGF et de + 17 000 € pour la DSU par rapport aux prévisions du BP.*

Il avait été alors indiqué que les 47 000 € de recettes en moins seraient compensés par la diminution des dépenses sur le financement des budgets annexes. »

♦ DÉLIBÉRATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2016

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2016,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

VU la délibération du CA 2014 du 2 mai 2016,

VU les restes à réaliser 2015,

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver les modifications du budget 2016 présentées dans le document annexé à la présente.

Le budget de la Commune, après ces modifications, sera équilibré à 17 377 961.98 € en investissement et à 20 469 024.89 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 5 voix contre (Messieurs CHARPENTIER (procuration), TURIN, FORSTMANN, AMIOTTE, JUILLARD),

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le document annexé à la présente.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

10. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZA 2016

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le déficit constaté en 2015, au budget ZA, s'élève à 43 327.06 €.

La modification concernant ce budget, outre l'apport d'une somme équivalente provenant du budget communal, pour combler le déficit porte sur le financement du bâtiment relais : versement de 545 000 € par le budget communal.

♦ DÉLIBÉRATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZA 2016

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2016,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

VU la délibération portant sur le CA 2015 du 2 mai 2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du budget ZA proposées dans le document annexé à la présente.

Le budget de la ZA, après ces modifications, sera équilibré à 613 327.06 € en fonctionnement. La section investissement demeurant inchangée à 672 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le document annexé à la présente.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

11. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2016

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les résultats venant d'être constatés, pour mémoire : déficit en investissement de 14 896.28 €; excédent de fonctionnement de 125 169.40 €, un montant de 14 896.28 € en recettes d'investissement, article 1068, afin de combler le déficit d'investissement 2015.

L'excédent antérieur à reporter en recettes de fonctionnement sera donc de 110 273.12 €.

Il vous est donc proposé :

- D'ajouter en dépenses de fonctionnement :
  - ✓ Au 61524 : 50 273.12 € afin de financer les dépenses d'abattage et de débardage des coupes sous contrat, dont nous avons toujours autant de mal étant donné le peu de lisibilité des documents ONF, à mesurer l'impact.
  - ✓ Au 023 : 60 000 € pour financer les dépenses d'investissement.

- En investissement nous aurons :
  - Au 021 le virement supplémentaire de la section fonctionnement : 60 000 €,
  - Au 2315 :60 000 € pour financer les équipements.

♦ DÉLIBÉRATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2016

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2016,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 14 avril 2016,

VU la délibération portant sur le CA 2015 du 2mai 2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du budget Forêt, présentées dans le document annexé à la présente.

Le budget Forêt, après ces modifications, sera équilibré à 136 796.28 € en investissement et à 295 673.12 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le document annexé à la présente.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

12. MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE PAROZET

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 2 mars 2015, le Conseil Municipal a mis en place une autorisation de programme pour l'école Parozet et modifié le budget pour permettre à Monsieur le Maire de signer le marché de maitrise d'œuvre à intervenir.

Le 4 mai 2015, lors du vote du Budget Supplémentaire, cette autorisation a été modifiée pour intégrer les résultats 2014, elle l'a été à nouveau en septembre 2015 compte tenu des retards constatés pour le bouclage de l'APD.

Nous sommes de nouveau dans l'obligation de modifier cette autorisation au vue du réalisé 2015 et de l'échéancier prévu pour les travaux.

Le budget prévisionnel estimé pour ce projet est de 8 640 000 €.

Actuellement cette somme n'est pas disponible en totalité sur l'exercice budgétaire.

Le 7 septembre 2015 l'autorisation de programme avait été définie comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	2 969 122 €	500 000 €	3 442 879 €	1 728 000 €		8 640 001 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	2 969 122 €	500 000 €		40 887 €		3 510 009 €
emprunt			610 437 €	1 289 113 €		1 899 550 €
subvention			506 500 €	398 000 €		904 500 €
PUP			2 325 942 €			2 325 942 €
	2 969 122 €	500 000 €	3 442 879 €	1 728 000 €		8 640 001 €

Les travaux seront réalisés sur les exercices 2016-2017-2018.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable jusqu'à son annulation, sans limitation de durée et peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il vous est donc proposé de modifier l'autorisation de programme pour la construction de l'école PAROZET, étant précisé que la TVA est préfinancée sur les fonds libres.

- Proposition de modification :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	238 760 €	3 403 905 €	3 236 095 €	1 761 241 €		8 640 001 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	238 760 €	3 403 905 €				3 642 665 €
emprunt			477 781 €	885 113 €		1 362 894 €
subvention			432 372 €	876 128 €		1 308 500 €
PUP			2 325 942 €			2 325 942 €
	238 760 €	3 403 905 €	3 236 095 €	1 761 241 €		8 640 001 €

Le PUP des contamines demeurent en suspens dans l'attente des décisions suite au recours en instance.

♦ DÉLIBÉRATION

MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE PAROZET

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 7 septembre 2015,

VU le compte administratif 2015,

VU le budget 2016,

VU la délibération du 8 décembre 2014 portant sur le programme d'extension de l'école Parozet,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier, de la manière suivante, l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP), du 7/9/2015, pour l'extension de l'école PAROZET :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	238 760 €	3 403 905 €	3 236 095 €	1 761 241 €		8 640 001 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	238 760 €	3 403 905 €				3 642 665 €
emprunt			477 781 €	885 113 €		1 362 894 €
subvention			432 372 €	876 128 €		1 308 500 €
PUP			2 325 942 €			2 325 942 €
	238 760 €	3 403 905 €	3 236 095 €	1 761 241 €		8 640 001 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2016, indiqués dans le tableau ci-dessus.

13. AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX (GARDERIE, CANTINE, CENTRE DE LOISIRS, APE)

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

L'an dernier nous avions modifié les modalités tarifaires de la garderie périscolaire et revalorisé les montants des participations usagers considérant que la participation des parents était faible par rapport au coût réel du service, dans un contexte où les ressources de la collectivité était en baisse constante, baisse de la DGF 12.5% en 2015, 14% en 2016, alors même que la population de notre Commune est en augmentation.

L'impact du dispositif mis en place est difficile à mesurer étant donné qu'il ne s'est appliqué en 2015 que sur le dernier trimestre de l'année civile.

La Commune souhaite réduire la part restant à sa charge après paiement par les usagers.

Les éléments communiqués ci-dessous sont établis sur la base des coûts en 2015 et la fréquentation de l'année scolaire pour les deux derniers trimestres de 2014/2015 et le premier trimestre de 2015/2016.

- ✓ Garderie : le prix de revient de l'heure de garde s'élevait à 4.67 € en 2015, sur cette base, la participation à la charge de la Commune était de 57.96 % (260 familles et 341 enfants sont concernés). La participation des familles est de 57.96%, elle était en 2014 de 47.90%.

  La hausse du rendement est surtout liée à la diminution des coûts de service consécutifs au meilleur déploiement des personnels. En effet nous avions relevé depuis plusieurs années que les créneaux les plus éloignés des heures d'entrée et de sortie de l'école étaient très peu utilisés, les horaires des animateurs et leur présence a donc été adaptée.

  Taux de fréquentation moyen de la garderie sur l'année 2015 garderie :

plages horaires	7h30-8h	8h-8h30	16h30-17h	17h-17h30	17h30-18h	mercredi 11h30-12h
Places disponibles	178	178	178	178	178	178
moyenne /jour/tr. Horaire	75	132	175	152	114	122
taux d'occupation	42.10%	74.23%	98.05%	85.63%	63.98%	68.76%

Le coût de la garderie sur une année civile s'élève à 236 015.52 € hors investissement

- ✓ Cantine : Le repas, en 2015, coûte 8.20 €. La participation des familles représente 48.06 %. Le coût du service hors investissement s'élève à 791 608,83€ (hors investissement). En 2014 elle était de 44.16%.

  Le nombre de repas servis en 2015 est de 96 514 (+5.66% par rapport à 2014)

- ✓ Centre de Loisirs :
  - Vacances : le prix de revient de la journée, en 2015 est de 53.97 €, (2014 : 52.73 €), la ½ journée avec repas : 36.91% €, la ½ journée sans repas : 19.5 €.
  - Mercredis : la journée n'existe plus, la ½ journée avec repas : 32.08 €, la ½ journée sans repas : 16.96 €).

    La participation des usagers pour l'ensemble des journées centre de loisirs est de 43.11 % (+1.25% par rapport à 2014).

    Notons que le coût de revient, de même que la participation financière des usagers, sont très largement impactés par un taux très faible de fréquentation en août.

    Le taux de fréquentation global est de 83.52%, en 2014 il était de 85.54%.

    Le coût total du service pour la Commune s'élève à 375 919.40 €

Au vu de ces résultats et considérant que la tarification nouvelle ne s'est appliquée que sur une partie de l'année, il vous est proposé de revaloriser les tarifs 2016-2017 de 2%.

Il vous est donc proposé, pour :

✓ La garderie :

a) Ancien :

tarifs 2015/2016	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
tarif 1h/semaine allocataire caf résidant	3.66 €	3.42 €	2.86 €	1.80 €	1.18 €
tarif 1h/semaine non allocataire caf résidant	4.16 €	3.92 €	3.36 €	2.30 €	1.68 €
tarif 1h/sem allocataire CAF non résidant	4.90 €	4.70 €			
tarif 1h/sem non allocataire CAF non résidant	5.42 €	5.20 €			

b) Nouveau :

tarifs 2016/2017	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu/ mois /personne	1500	900	690	345	345
tarif 1h/semaine allocataire caf résidant	3.74 €	3.48 €	2.92 €	1.84 €	1.20 €
tarif 1h/semaine non allocataire caf résidant	4.24 €	4.00 €	3.42 €	2.34 €	1.72 €
tarif 1h/sem. allocataire caf non résidant	5.00 €	4.80 €			
tarif 1h/sem. non allocataire caf non résidant	5.52 €	5.30 €			

✓ La cantine :

a) Ancien :

	tranche revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
ticket primaire	6.31 €	5.72 €	4.64 €	2.97 €	1.72 €
carte abonnement primaire (mensualité)	79.51 €	72.07 €	58.46 €	37.42 €	21.67 €
tarif extérieur et adulte	7.02 €				

b) Nouveau :

tarif 2016/2017	tranche revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
ticket primaire	6.44 €	5.85 €	4.73 €	3.03 €	1.75 €
carte abonnement primaire (mensualité)	81.10 €	73.51 €	59.63 €	38.17 €	22.10 €
tarif extérieur et adulte	7.16 €				

✓ Le centre de loisirs :

a) Ancien :

TRANCHE	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu = ou< à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
taux applicable à chaque tranche					
résidant à Gex					
Heure allocataire	2.78 €	2.48 €	2.02 €	1.46 €	0.84 €
Heure non allocataire	3.28 €	2.98 €	2.52 €	1.96 €	1.34 €
Repas	3.27 €	2.91 €	2.37 €	1.72 €	0.99 €
ne résidant pas à Gex					
Heure	3.90 €	3.78 €			
Heure non allocataire	4.40 €	4.28 €			
Repas	4.78 €	4.44 €			

b) Nouveau :

2016/2017	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu égal ou< à
revenu /mois/personne	1500	900	690	345	345
résidant à Gex					
Heure allocataire	2.84 €	2.54 €	2.06 €	1.50 €	0.86 €
Heure non allocataire	3.36 €	3.04 €	2.58 €	2.00 €	1.36 €
Repas	3.34 €	2.97 €	2.42 €	1.75 €	1.01 €
ne résidant pas à Gex					
Heure	3.98 €	3.86 €			
Heure non allocataire	4.50 €	4.38 €			
Repas	4.88 €	4.53 €			

✓ APE :

Les APE représentent un coût annuel pour la Commune de 471 225.87 € pour 665 enfants accueillis en moyenne par jour.
La participation résiduelle pour la Commune, une fois encaissée la contribution de l'État et des usagers, s'élève à 361 000€.

Compte tenu du coût pour la collectivité, il est proposé d'appliquer une hausse de 10%, les tarifs proposés sont donc les suivants :

2016/2017	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu égal ou< à
	1500	900	690	345	345
forfait annuel	165 €	132 €	88 €	55 €	0 €

REMARQUES :

Monsieur le Maire : *« Je rappelle, que l'an dernier nous avons augmenté de 10 %, que l'on prévoyait la même augmentation en 2016, nous sommes restés à 2 %.*

Monsieur DUBOUT : *« Bien que je n'ai pas l'historique, 2 % de hausse pour les tarifs, les revenus des usagers n'ont pas augmenté autant, ne serait-il pas à l'avenir envisageable d'augmenter les tarifs pour les revenus les plus hauts ? »*

Monsieur le Maire : *« Il n'est pas certain que les revenus n'aient pas augmenté, il serait illusoire de se contenter de la stagnation des tarifs, les services ont des coûts.*

Vous avez pu constater l'importance de la participation financière communale pour chacun de ses services et les populations concernées.

Il faut régulièrement ajuster, la part communale restant importante. »

Monsieur JUILLARD : *« L'impact sur le budget sera-t-il de 2% ? »*

Monsieur le Maire : *« Non, ceci dépend de la fréquentation des services et du niveau de revenu des usagers. »*

♦ DÉLIBÉRATION

AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX (GARDERIE, CANTINE, CENTRE DE LOISIRS, APE)

VU la commission finances du 14 avril 2016,

VU la commission scolaire du 13 avril 2016,

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 12 avril 2010 et du 4 juillet 2011 fixant les règles de détermination du quotient familial et les tranches pour les résidents et non-résidents,

VU la délibération du 7 avril 2015 modifiant les modalités de tarification de la garderie et fixant les prix pour l'année 2016/2017,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants en hausse de 2% par rapport à l'année scolaire 2015/2016, pour la cantine, la garderie et le centre de loisirs et de 10% pour les APE, à savoir :

- Garderie :

tarifs 2016/2017	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu/ mois /personne	1500	900	690	345	345
tarif 1h/semaine allocataire caf résidant	3.74 €	3.48 €	2.92 €	1.84 €	1.20 €
tarif 1h/semaine non allocataire caf résidant	4.24 €	4.00 €	3.42 €	2.34 €	1.72 €
tarif 1h/sem. allocataire caf non résidant	5.00 €	4.80 €			
tarif 1h/sem. non allocataire caf non résidant	5.52 €	5.30 €			

- Cantine :

tarif 2016/2017	tranche revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
ticket primaire	6.44 €	5.85 €	4.73 €	3.03 €	1.75 €
carte abonnement primaire (mensualité)	81.10 €	73.51 €	59.63 €	38.17 €	22.10 €
tarif extérieur et adulte	7.16 €				

- Centre de loisirs :

2016/2017	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu égal ou< à
revenu /mois/personne	1500	900	690	345	345
résidant à Gex					
Heure allocataire	2.84 €	2.54 €	2.06 €	1.50 €	0.86 €
Heure non allocataire	3.36 €	3.04 €	2.58 €	2.00 €	1.36 €
Repas	3.34 €	2.97 €	2.42 €	1.75 €	1.01 €
ne résidant pas à Gex					
Heure	3.98 €	3.86 €			
Heure non allocataire	4.50 €	4.38 €			
Repas	4.88 €	4.53 €			

- APE :

2016/2017	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu égal ou< à
	1500	900	690	345	345
forfait annuel	165 €	132 €	88 €	55 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

14. MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS CANTINE, ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) ET ACTIVITE PÉRI-ÉDUCATIVES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La commission scolaire, réunie le 13 avril 2016, propose de modifier les règlements des cantines scolaires, Accueil Collectif de Mineurs et Activités Péri-Éducatives comme suit :

La principale modification concerne les trois règlements : cantine (articles 5, 8 et 9), ACM (chapitre IV et XI), et APE (chapitre IV). Il s'agit des nouvelles possibilités offertes pour :

- La transmission des dossiers d'inscriptions par mail,
- Les réservations et les inscriptions par voie électronique directement sur l'Espace Citoyens de la ville de Gex,
- Le paiement en ligne de ces différents services.

Autres modifications :

Règlement cantine (article 6) et ACM (article VIII-2) : il est précisé dans les conditions d'accueil particulières – alimentation qu'aucune modification de menus ne sera acceptée en-dehors des deux cas indiqués : enfants disposant d'une PAI (projet d'accueil individuel) pour raisons médicales et familles ne souhaitant pas que leurs enfants consomment des produits issus de viande de porc.

Règlement ACM : Article V-3 - Les heures de dépose et de reprise des enfants les mercredis ou vacances autour de la pause méridienne sont modifiées suite au changement effectué l'an dernier de mode de facturation qui est passé de la journée ou demi-journée en horaire avec des temps minimum de présence sur des plages horaires précises.

Il sera donc possible de déposer ou de reprendre son enfant entre 11h50 et 12h10 et entre 13h50 et 14h10.

Article XII : la fermeture de l'Accueil de loisirs les quelques jours précédant la rentrée de septembre a été ajoutée.

Règlement APE : article V – Les périodes d'activité ont été généralisées afin de ne pas devoir faire apparaître de dates précises chaque année.

P.J. :

- projet de règlement intérieur des cantines scolaires,
- projet de règlement Accueil Collectif de Mineurs,
- projet de règlement Activités Péri-Éducatives.

REMARQUES :

Monsieur JUILLARD : *« A-t-on une idée de la récupération du temps de travail administratif ? »*

Monsieur le Maire : *« Non, pas d'idée. Le service fourni est différent, la baisse liée à ce logiciel est difficile à quantifier. »*

♦ DÉLIBERATION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CANTINES SCOLAIRES

VU la commission scolaire du 13 avril 2016,

VU la note de synthèse,

VU la délibération en date du 15 juillet 2014 modifiant le règlement des cantines scolaires,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le règlement des cantines scolaires afin :

- de permettre aux familles d'effectuer diverses démarches en ligne : inscriptions, paiement,
- de préciser les conditions particulières d'accueil pour les régimes alimentaires,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement des cantines scolaires annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement des cantines scolaires.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

VU la commission scolaire du 13 avril 2016,

VU la note de synthèse,

VU la délibération en date du 7 avril 2015 modifiant le règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs,

CONSIDÉRANT :

- La nécessité d'ajuster le règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs afin de permettre aux familles d'effectuer diverses démarches en ligne : inscriptions, paiement,
- De préciser les conditions particulières d'accueil pour les régimes alimentaires,
- De modifier les horaires de dépose et de reprise des enfants les mercredis et vacances autour de la pause méridienne,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

VU la commission scolaire du 13 avril 2016,

VU la note de synthèse,

VU la délibération en date du 04 mai 2015 modifiant le règlement des Activités Péri-Éducatives

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le règlement des activités-éducatives afin de permettre aux familles d'effectuer diverses démarches en ligne : inscriptions, paiement,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement des activités péri-éducatives annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement des activités péri-éducatives.

15. DISPOSITIF DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUE ET CONVENTION DE MISE EN OEUVRE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le dispositif permet de dématérialiser la procédure de constatation des infractions contraventionnelles et d'en automatiser le traitement en vue du recouvrement.

Le Procès-Verbal Electronique (PVE) doit permettre d'améliorer la chaine de traitement des procès-verbaux et de renforcer le respect des règles de sécurité, de circulation et de stationnements routiers au profit des usagers de la route.

Le PVE est un dispositif piloté par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

L'ANTAI est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Intérieur qui assure depuis 2003 le traitement des infractions à la sécurité routière relevées par les radars. Il est chargé d'assurer un traitement automatisé des infractions et pilote à ce titre le Centre National de Traitement (CNT) basé à Rennes. Il met en œuvre aujourd'hui la généralisation de la verbalisation électronique pour l'État, son action porte sur la dématérialisation complète de la chaine contraventionnelle, le PVE remplaçant progressivement le timbre-amende pour les infractions relatives à l'insécurité routière (enregistrement des contraventions, notification de la verbalisation et recouvrement des amendes…).

Le principe du PVE :

Le procès-verbal électronique (PVE), est un procès-verbal réalisé sous forme numérique et traité par le Centre National de Traitement (CNT) basé à Rennes; il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant.

Ce système présente de nombreux avantages pour les citoyens et les services, il doit permettre notamment d'éviter les erreurs de transcription, l'avis d'information annule le risque de perte ou de vol du timbre-amende sur le pare-brise et donc moins de risque d'amendes majorées. De nouveaux moyens de paiement sont offerts (paiement en ligne par carte bancaire, par téléphone, par timbre amende dématérialisé…). Ce système est sûr et équitable, mais également rigoureux pour toutes les personnes verbalisées, en raison de l'automatisation du traitement des amendes et de leur archivage dématérialisé et sécurisé.

La situation future avec la mise en place du PVE représentera un gain de temps lié à l'équipement des agents de ce matériel (appelé PDA) permettant ainsi d'optimiser leur présence sur le terrain en supprimant les tâches administratives (saisie des souches, traitement des contestations, tenue de la régie) liées aux carnets de PV manuscrits.

Le coût d'acquisition de trois appareils est estimé à 4 998 € TTC matériels et logiciels, installation et formation comprises. Il convient de rajouter à ce coût les options de garantie (casse et dépannage 24h/24 et 7j/7 soit un montant de 360 € TTC).

La mise en place de ce dispositif ouvre droit à un subventionnement de la part de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense d'acquisition, dans la limite de 500 € par appareil.

La convention définit : (document joint en annexe)

- Les conditions de mise en œuvre,
- Les engagements réciproques des parties (Etat, ANTAI et la collectivité).

P.J. : PROJET DE CONVENTION

REMARQUES :

Monsieur JUILLARD : *« Le coût de la maintenance est-il annuel ?*

Monsieur le Maire : *« Oui. »*

♦ DÉLIBÉRATION

DISPOSITIF DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUE ET CONVENTION DE MISE EN OEUVRE

VU le CGCT et notamment ses articles L2121-29, L2212-2 et L2212-5,

VU le code de la route et notamment ses articles L130-5, L130-9 et R130-2,

VU le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI),

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention,

VU le budget 2016,

CONSIDÉRANT que le système de verbalisation électronique présente toutes les garanties de fiabilité nécessaire, notamment par sa mise en œuvre dans les services de l'État,

CONSIDÉRANT que la mise en place de ce processus nécessite la signature d'une convention avec le Préfet du département définissant les conditions de mise en œuvre,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de la mise en œuvre du PVE,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention de mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention en double exemplaires
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auxquelles la Commune peut prétendre et à signer tout acte s'y référant.

16. INSTITUTION RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISES ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE CATEGORIE A DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE PERCEVANT LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS (PFR)

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire de référence (RIFSEEP), applicable à certains corps de fonctionnaires de l'État à compter du 1er janvier 2016, avant d'être généralisé à l'ensemble des corps de l'État, au plus tard à compter du 1er janvier 2017.

Il est transposable aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité tel que fixé par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

L'instauration de ce régime indemnitaire (RI) s'inscrit dans une démarche de simplification, de lisibilité et d'harmonisation des RI des 3 fonctions publiques.

Il a pour finalité de :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaitre les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- favoriser une équité de rémunération entre filières.

Ce dispositif a vocation à remplacer tous les régimes indemnitaires existants et notamment la prime de fonctions et de résultats (PFR).
Toutefois, compte tenu de la construction juridique du régime indemnitaire des agents territoriaux, cette application ne pourra se faire qu'au fur et à mesure de la parution des arrêtés relatifs aux corps de la Fonction Publique d'État servant de référence aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.
Pour le moment, au vue de la parution des arrêtés pris pour l'attribution du RIFSEEP à la Fonction Publique d'État, seul le cadre d'emplois des attachés territoriaux (la prime de fonctions et de résultats étant abrogée au 1er janvier 2016) est concerné.

Le dispositif est centré sur une indemnité principale versée mensuellement, appelée l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).
Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu : NBI, frais de déplacement, GIPA, sujétions liées notamment à la durée du travail (astreintes, travail de nuit ou jours fériés, etc.).
Pour en permettre le versement, le décret précité prévoit la création de groupes de fonctions, dans lesquels les agents concernés sont répartis. Le décret laisse le soin à l'organe délibérant de déterminer la répartition des emplois dans chaque groupe de fonctions, dans le respect des textes réglementaires, après avis du CT.

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« Nous traitons les catégories A, il faudra, avant juillet, traiter les B et C lorsque les décrets d'applications paraîtront. »*

♦ DÉLIBÉRATION

INSTITUTION RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISES ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE CATEGORIE A DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE PERCEVANT LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS (PFR)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'État ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 07 avril 2016

VU la note de synthèse

CONSIDERANT l'abrogation du **décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats par l'article 7 III du décret** n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014, il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer, comme suit, la mise en œuvre du RIFSEEP ***pour les cadres d'emplois de catégorie A de la filière administrative percevant la PFR***

I. Bénéficiaires

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.
- Agents non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux. (ils *bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonctions afférent à leur emploi*)

II. Détermination des groupes de fonctions et des montants plafonds :

L'IFSE correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés dans la présente délibération et applicables aux fonctionnaires de l'État.

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

➢ Cadre d'emplois des Attachés territoriaux

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du

20 mai 2014 *dont le régime indemnitaire est pris en référence pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux.*

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé. Les groupes de fonction sont déconnectés du grade dans une même catégorie.

Le cadre d'emploi des attachés territoriaux est réparti en 4 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants suivants :

Groupes	Fonctions	Montants plafonds annuels
A 1	**Direction générale** *(encadrement supérieur)*	**36 210 €**
A 2	**Direction d'un secteur** *(encadrement à responsabilité et technicité importantes, encadrement de plusieurs services)*	**32 130 €**
A 3	**Responsable d'un service** *(encadrement intermédiaire et/ou technicité particulière)*	**25 500 €**
A 4	**Chargé de mission, d'études** *(sans encadrement)*	**20 400 €**

III. <u>Modulations individuelles</u> :

L'indemnité fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué et minorée lorsque l'agent bénéficie d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

IV. La transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire :

➢ **Le cumul avec d'autres régimes indemnitaires :**

Selon l'article 5 du décret **n° 2014-513 du 20 mai 2014** : « *l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget* »

Ainsi, il convient donc d'abroger la délibération n°2015-DEL-081 en date du 15 octobre 2015 instaurant la prime de fonctions et de résultats.

En revanche, le RIFSEEP est cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement, etc.) ;
- Les dispositifs d'intéressement collectif ;
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (GIPA, etc.) ;
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes ...).
- 13ème mois
- Primes accordées au titre des emplois fonctionnels de direction.

➢ **La garantie accordée aux agents :**

Conformément à l'article 6 du décret **n° 2014-513 du 20 mai 2014** « *lors de la première application des dispositions du présent décret, le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel, est conservé au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent* ».

Les agents relevant des cadres d'emplois des Attachés conserveront le montant indemnitaire qu'ils percevaient mensuellement avant la mise en place du RIFSEEP au titre de l'IFSE.

Ce maintien indemnitaire individuel perdure jusqu'à ce que l'agent change de fonctions.

V. Modalités de maintien ou de suppression : (Cf. délibération n°118 du 12/11/2012)

En cas de congé de maladie ordinaire (CMO), les primes suivent le sort du traitement indiciaire. Elles sont conservées intégralement pendant les trois premiers mois puis réduite de moitié pendant les neuf mois suivants.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption et accident de travail, les primes sont maintenues intégralement, ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

En cas de congé « de longue maladie » (CLM), « de grave maladie »(CGM), « de longue durée » (CLD), le versement du régime indemnitaire est suspendu.

Toutefois et afin de ne pas pénaliser l'agent placé rétroactivement en CLM, CGM ou CLD, les primes et indemnités qui ont été versées durant son CMO lui demeurent acquises.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ **D'INSTAURER** à compter du **01/07/2016** pour les agents (titulaires ou contractuels) relevant du cadre d'emploi des Attachés territoriaux, le RIFSEEP selon les conditions et critères exposés ci-dessus.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présenté délibération,
- ✓ **D'INSCRIRE** chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

17. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN BIEN IMMOBILIER ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'AIN ET LA COMMUNE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le Département de l'Ain dispose, depuis des années, de l'utilisation d'un local sis sur une parcelle communale au lieu-dit « La Mainaz ».

Nous n'avons pas retrouvé de convention régissant cette utilisation dans les archives communales ni départementales.

Il vous est donc proposé, ce jour, de régulariser cette situation par une convention d'occupation.

P.J. : PROJET DE CONVENTION

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN BIEN IMMOBILIER ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'AIN ET LA COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention annexé à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition gratuite du local concerné appartenant à la Commune sur la parcelle H86 au lieu-dit « La Mainaz », dans les conditions et modalités indiquées dans la convention annexée à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

18. SEMCODA - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DES PRIMES D'ÉMISSION ET MODIFICATION DES STATUTS

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de **53** actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre conseil municipal (ou communautaire) pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir **sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. »**

REMARQUES :

Monsieur DUBOUT : *« il est regrettable que SEMCODA se préoccupe de verser des dividendes plutôt que de réaliser son objet. »*

Monsieur le Maire : *« La plupart des actionnaires de la SEMCODA sont des Communes et des organismes publics. Ne vous inquiétez pas, il y a des verrous qui permettent de limiter les risques de dérives. »*

♦ DÉLIBÉRATION

SEMCODA - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DES PRIMES D'ÉMISSION ET MODIFICATION DES STATUTS

VU notamment l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les dispositions du Code de Commerce visant les sociétés anonymes,

VU la note de synthèse,

Le Conseil Municipal; après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 2 voix contre (Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT),

- **DECIDE** de donner pouvoir au représentant de la Commune à l'Assemblée Général extraordinaire, afin :

  - D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 €. à 42 464 048 €. par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune,

  - D'autoriser la modification des statuts proposée,

  - De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.

19. APPEL D'OFFRES OUVERT – CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE PAROZET

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du conseil Municipal en date du 2 mars 2015 (2015-DEC-013), un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Groupe scolaire de Parozet a été conclu avec le cabinet d'architecte ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX.

Le montant estimatif des travaux est de 6 200 000.00 € HT.

- **1ère publication de l'avis d'appel public à concurrence (17.12.2015)**

Une consultation sous forme d'appel d'offres européen a été lancée le 17 décembre 2015.

L'avis d'appel public à la concurrence a été affiché, mis en ligne sur le site Internet de la ville et sur le site de la Voix de l'Ain par offre dématérialisée le 17 décembre 2015. Il a été publié par voie de presse nationale le 18 décembre 2015 (BOAMP), et européenne le 23 décembre 2015 (JOUE).

La réception des offres a été fixée au 25 janvier 2016 à 12h00.

189 dossiers ont été retirés.

57 plis ont été remis dans les délais. 3 plis ont été remis hors délais.

3 lettres d'excuses reçues

La commission d'appel d'offre s'est réunie une première fois le 25 janvier 2016 pour l'examen des documents administratifs et l'ouverture des offres, et une seconde fois le 8 février 2016 pour analyser les offres.

Il avait été proposé de déclarer le marché partiellement infructueux et de relancer les lots pour lesquels aucune entreprise n'avait été retenue.

- **2ème publication de l'avis d'appel public à concurrence (22.02.2016) et avis d'annulation (08.03.2016)**

Une deuxième consultation sous forme d'appel d'offres européen a été lancée le 22 février 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence a été affiché, mis en ligne sur le site Internet de la ville et sur le site de la Voix de l'Ain par offre dématérialisée le 22 février 2016. Il a été publié par voie de presse nationale le 22 février 2016 au BOAMP, le 25 février 2016 au JOUE.

La réception des offres a été fixée au 16 mars 2016 à 12h00.

Cependant, la Commission d'appel d'offre s'est réunie le 3 mars 2016 pour constater l'irrégularité de la procédure et proposer d'annuler l'avis d'appel public à concurrence, pour les motifs suivants :

-LES MOTIFS ECONOMIQUES

- Motifs d'ordre budgétaire : le coût estimé des travaux dépasse le budget de +9%
- Insuffisance de concurrence pour certains lots, voire l'absence d'offre pour certains lots (lots 6 et 19 : aucune offre)

-LES MOTIFS JURIDIQUES

- Soucis d'éviter le risque tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation des entreprises (erreur matérielle : écart constaté entre les fourchettes fournies lors de la pré-information et l'estimation de la maîtrise d'œuvre)
- Mettre fin à une procédure entachée d'irrégularité

La procédure a été annulée le 8 mars 2016. L'avis d'annulation a été affiché, mis en ligne sur le site Internet de la ville et sur le site de la Voix de l'Ain sous forme dématérialisée le 8 mars 2016. Il a été publié par voie de presse nationale le 9 mars 2016 (BOAMP), et européenne le 11 mars 2016 (JOUE).

Aussi un nouvel avis d'appel public à concurrence a été publié.

➢ **3ème publication de l'avis d'appel public à concurrence (08.03.2016)**

Une consultation sous forme d'appel d'offres européen a été lancée le 8 mars 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence a été affiché, mis en ligne sur le site Internet de la ville et sur le site de la Voix de l'Ain par offre dématérialisée le 8 mars 2016. Il a été publié par voie de presse nationale le 9 mars 2016 (BOAMP), et européenne le 12 mars 2016 (JOUE).

La réception des offres a été fixée au 18 avril 2016 à 12h00.

180 dossiers ont été retirés électroniquement.

77 plis ont été remis dans les délais 5 plis ont été remis hors délais.

2 lettres d'excuses reçues

La commission d'appel d'offre s'est réunie une première fois le 19 avril 2016 pour l'examen des documents administratifs et l'ouverture des offres, et une seconde fois le 28 avril 2016 pour analyser les offres (voir compte rendu commission A.O.).

REMARQUES :

Monsieur le Maire : *« Par rapport à la première consultation, nous avons obtenu des meilleurs prix nous permettant de rester dans l'enveloppe. C'est important car nous souhaitons que les travaux de terrassement soient effectués pendant l'été. »*

♦ DÉLIBÉRATION

APPEL D'OFFRES OUVERT CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE PAROZET

VU la note de synthèse,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 avril 2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le rapport de la commission d'appel d'offres qui a retenu pour :

Lot n°1 : Terrassements / VRD / Enrobés bordures

L'entreprise **DESBIOLLES/EIFFAGE** pour un montant de **537 960.60 € HT**

Lot n°2 : Gros œuvre

L'entreprise **GALLIA** pour un montant de **1 454 342.56 € HT**

Lot n°3 : Charpente bois, couverture zinc, ossature bois, parements de façade bois

L'entreprise **TOSCO** pour un montant de **1 059 214.82 € HT**

Lot n°4: Etanchéité protections

L'entreprise **AM** pour un montant de **90 408.40 € HT**

Lot n°5 : Menuiserie aluminium – occultation BSO

L'entreprise **ALP'VERRE** pour un montant de **536 262.00 € HT**

Lot n°6 : Serrurerie – métallerie

L'entreprise **SMA** pour un montant de **83 789.40 € HT**

Lot n°7 : Cloisons plafond plâtre –Faux-plafonds démontables

L'entreprise **SNPI** pour un montant de **384 143.91 € HT**

Lot n°8 : Menuiserie intérieures / Agencement

L'entreprise **MENUISERIE DE L'AIN** pour un montant de **408 317.70 € HT**

Lot n°9 : Agencement mobilier fixe

L'entreprise **MENUISERIE DE L'AIN** pour un montant de **70 244.00 € HT**

Lot n°10 : Peinture extérieure et intérieure

L'entreprise **YAKUT** pour un montant de **131 144.55 € HT**

Lot n°11 : Carrelage - Faïence

L'entreprise **ALL FLOR** pour un montant de **142 500.00 € HT**

Lot n°12 : Sols souples

L'entreprise **CONTIN** pour un montant de **114 747.40 € HT**

Lot n°13 : Ascenseur

L'entreprise **CAF** pour un montant de **55 461.00 € HT**

Lot n°14 : Chauffage ventilation sanitaire

L'entreprise **SETO** pour un montant de **684 997.00 € HT**

Lot n°15 : Courants forts et courants faibles

L'entreprise **SP2E** pour un montant de **442 597.29 € HT**

Lot n°16 : Equipement de cuisine

L'entreprise **JOSEPH** pour un montant de **105 942.00 € HT**

Lot n°18 : Espaces verts et aménagements paysagers

L'entreprise **ID VERDE** pour un montant de **290 971.31 € HT**

Le montant cumulé des offres des entreprises retenues mieux-disantes est de 6 593 043.94 € HT et fait ressortir une plus-value de 6.33 % par rapport à l'estimation de maîtrise d'œuvre pour les mêmes lots qui est de 6 200 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ENTERRINE** le choix de la commission d'appel d'offres
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises citées ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, selon la procédure d'appel d'offre prévue par le code des marchés, une consultation pour les lots infructueux n°19 NETTOYAGE

20. CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « CULTURES & CINEMAS » ET LA VILLE DE GEX

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

L'association « Cultures & Cinémas » organise la 11ème édition du Festival de Cinéma des Cinq Continents. Il a pour objectif de faire découvrir des films en provenance du monde entier et de traiter des sujets majeurs de la société.

Cet évènement, basé principalement à Ferney-Voltaire, est également mis en place dans les communes de Bellegarde-sur-Valserine, Saint Genis Pouilly, Genève et Versoix.

L'association souhaite développer le festival en mettant en place des collaborations avec de nouvelles Communes et propose à la ville de Gex de participer.

L'association prend en charge la communication de l'évènement. Le partenariat avec la ville de Gex a pour objet de permettre la programmation de séances de cinéma sur la période du 21 au 25 mai 2016 et la rencontre entre le public et des spécialistes cinématographiques ou du sujet traité.

Il est prévu au total quatorze séances sur 5 soirées, réparties sur la période précitée.

Un partage des coûts et des recettes sera mis en place selon les termes de la convention.

P.J. : PROJET DE CONVENTION

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « CULTURES & CINÉMAS » ET LA VILLE DE GEX

VU la note de synthèse,

VU le budget 2016,

CONSIDERANT qu'il convient de définir les rapports entre l'association « Cultures & Cinémas » et la ville de Gex dans le cadre du Festival de Cinéma des Cinq Continents,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente pour la période du 21 au 25 mai 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la convention définissant les rapports entre l'association et la Commune,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

21. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX : AVANCEMENTS DE GRADE 2016

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des 5 agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établi pour 2016.

Cette modification préalable à la nomination entraine :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement
- La suppression de l'emploi d'origine

Soit

Création de postes		**Suppression des postes d'origine**	
NB de postes	**libellé**	**NB de postes**	**libellé**
1	Agent spécialisé des écoles maternelles, principal, 1ère classe	1	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe
2	Adjoint territorial du patrimoine, 1ère classe	2	Adjoint territorial du patrimoine 2ème classe
1	Agent de maitrise principal	1	Agent de maitrise
1	Rédacteur principal, 1ère classe	1	Rédacteur principal, 2ème classe

♦ DÉLIBÉRATION

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX : AVANCEMENTS DE GRADE 2016

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la FPT,

VU le tableau des emplois,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer le service d'accueil de la collectivité,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

Création de postes		**Suppression des postes d'origine**	
NB de postes	**libellé**	**NB de postes**	**libellé**
1	Agent spécialisé des écoles maternelles, principal, 1ère classe	1	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe

2	Adjoint territorial du patrimoine, 1ère classe	2	Adjoint territorial du patrimoine 2ème classe
1	Agent de maitrise principal	1	Agent de maitrise
1	Rédacteur principal, 1ère classe	1	Rédacteur principal, 2ème classe

- La modification du tableau des emplois communaux,
- de l'autoriser à signer toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

22) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 5 AVRIL 2016

LES DOSSIERS PRESENTES DANS LE COMPTE RENDU SONT CEUX ARRETES ENTRE LE 03 mars 2016 au 05 avril 2016 inclus						
Référence du dossier	**Surface de plancher**	**Titulaire de la demande**	**Références cadastrales**	**Adresse des travaux**	**Nature des travaux**	**Nature de la décision**
DECLARATION PREALABLE (7 dossiers)						
DP 00117316J9010	-	SGM HUSSON	AP153-162-117-152-161-160-159-158-155-157-154	686 avenue Francis Blanchard	Réfection des façades	**FAVORABLE**
DP 00117316J9009	-	PERONNET Vincent	AI 544	205 rue du Commerce	Changement de destination d'une chambre de bonne en logement	**SANS SUITE**
DP 00117316J9012	7.44m²	SOARES DA SILVA Luis	AM 257	276 rue Marc Panissod	Abri jardin + fermeture du sas d'entrée	**FAVORABLE**
DP 00117316J9013	-	SALIN Ludovic	AC 220	31 rue des Usiniers	Changement des menuiseries	**FAVORABLE**
DP 00117316J9014	-	HAMMOND Sarah-Eve	AI 432	177 rue Charles Harent	Changement des tuiles	**FAVORABLE**
DP 00117316J9015	Créée : 38m² Garage : 24m²	CRETIN Michel	AC 384	317 impasse de l'Etrang	Surélévation partielle de la maison et fermeture de l'abri voiture en garage	**FAVORABLE**
DP 00117316J9016	-	PECORINI THEVENET Muriel	C 402	50 chemin des Hutins	Réfection de toiture avec modification des pentes	**FAVORABLE**

PERMIS DE CONSTRUIRE (4 dossiers)						
PC 00117311J1054m02	-	PAOLI Eric	AI 89	26 passage de l'Abondance	Diminution des surfaces	**FAVORABLE**
PC 00117316J1027	2544,24m²	CONFIANCE IMMOBILIER	AD 153-152-150-151	95-163 rue de Pitegny	Immeuble de 47 logements	**FAVORABLE**
PC 00117314J1007m01	-	JOUAN Grégory et Sabine	C 484	393 chemin des Galas	Modification de l'aspect de la construction	**FAVORABLE**
PC 00117314J1032m01	-	GADIOLET GIRARD Boris	AY 560	26 impasse sur Credette	Diminution des surfaces	**FAVORABLE**

23) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE – BÂTIMENTS - ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT-FLEURISSEMENT DU 19 AVRIL 2016

Chantiers en cours bâtiment : mairie mise en accessibilité PMR et aménagements des locaux

Visite du chantier en début de réunion

Coût estimé de l'opération : 1 000 000 Euros TTC

- Travaux 750 000 Euros TTC
- MOE : 63 000 Euros TTC
- CSPS et CT : 6 000 Euros TTC
- Publications : 2 000 Euros TTC
- Transfert des bureaux : 80 000 Euros TTC
- 45 000 Euros TTC pour aléas et remontage des bureaux

Les travaux de gros œuvre sont avancés à 50% ; début des cloisonnements pour 2 semaines au R+1.

Réunion hebdomadaire le jeudi matin à 10h.

Intervenants :

- Architecte : Pierre Vachetta (mandataire) du groupement composé avec les bureaux d'études Crozet Nura (bureau d'étude structure) et CETBI (bureau d'études fluides).
- Contrôleur Technique : QUALICONSULT
- CSPS : ELYFEC
- 8 lots de travaux

Pour le LOT 1 : l'entreprise GALLIA
Pour le LOT 2 : l'entreprise PERROTIN
Pour le LOT 3 : l'entreprise NINET FRERES
Pour le LOT 4 : l'entreprise LONGEPIERRE
Pour le LOT 5 : l'entreprise CAZAJOUS
Pour le LOT 6 : l'entreprise GONTARD FORAZ
Pour le LOT 7 : l'entreprise SCIANDRA
Pour le LOT 8 : l'entreprise CFA
Pour le LOT 9 : l'entreprise SOFTICA

Subventions :

- 61 740 € de l'État au titre de la DETR.
- DSIPL dossier déposé le 15 février 2016. En attente décisions.
- CG01 : dossier à revoir

La commission a visité le chantier.

Chantiers en cours bâtiment : école de Perdtemps

La Commission de sécurité est fixée au 24 juin 2016 pour l'ensemble du GS

<u>École primaire :</u>
Pose des mains courantes cette semaine par SMJM

<u>École maternelle :</u>
Pose des mains courantes et des passerelles en sortie d'ascenseur par SMJM.
Enrobés dans la cour par Eiffage cette semaine.
Fenêtre bureau directrice en juillet.
Escalier sortie de secours par Carraz à faire en juin pour être conforme lors de la Commission de sécurité.

Prochains travaux été 2016 : façades et volets de l'école élémentaire ; façade sur cour de la maternelle ; étanchéité sur cour élémentaire ; fourniture et pose de volets école élémentaire.

Architecte : atelier du Triangle (consultation)

Présentation du dossier technique

Choix des couleurs façades école élémentaire et volets

- Façades élémentaire et primaire : couleur actuelle
- Volets : vert Mairie ou Gare. Le Maire demande par ailleurs à l'architecte de proposer deux autres nuances de couleur en conformité avec le nuancier communal et les zingueries ascenseur et garderie

Consultation des Entreprises en mai 2016. Travaux juillet 2016.

La commission prend connaissance des informations.

En complément

Dans le cadre de cette opération façades 2016, l'architecte l'Atelier du Triangle est chargé d'organiser la mise en peinture de la bibliothèque. Les travaux sont programmés pour août 2016.

Présentation du dossier technique.

Choix des couleurs façades : la façade actuelle est fade. Le Maire demande à l'architecte d'étudier un ocre, ocre jaune ou une autre teinte.

Pour les volets métalliques : le Maire demande que le vert « Mairie / Gare » soit étudié. Le Maire demande par ailleurs à l'architecte de proposer deux autres nuances de couleurs en conformité avec le nuancier communal et l'environnement du bâtiment (MJC).

La commission est dans l'attente des panneaux de couleurs.

Chantiers en cours bâtiment : agrandissement du groupe scolaire de Parozet

Suite aux CAO du 3 mars 2016 : Incohérence entre l'AAPC, l'avis de pré information et les estimations lots par lots de la maitrise d'œuvre. Il a été décidé de déclarer les appels d'offres sans suites pour des motifs économiques et juridiques.

Présentation de la note de synthèse et de la délibération.

RETRO-PLANNING

- CAO1 le mardi 19 avril. Ouverture des plis.
- CA02 le 28 avril.
- Conseil Municipal le 2 mai 2016.
- information des non retenus le 3 mai.

Subventions :

- DSIPL demande effectuée
- DETR selon retour DSIPL
- CAF : demande effectuée
- CG01 selon retour DSIPL

La commission prend connaissance des informations

Chantiers en cours voirie : rue du Creux du Loup

Les travaux du haut de la rue du Creux du Loup sont en cours.

- MOE Ciera
- Entreprises Eiffage et Desbiolles (Consultation)
- CSPS Qualiconsult

Présentation du plan papier

Montant des travaux sur les 1 000 ml (2015 et 2016) ; 1 058 000 Euros TTC (dont 60 000 demandés en BS pour le trottoir à gauche en montant avec barrières bois id vertes campagnes, des bordures en points bas des profils en travers, 13 lanternes au 466 Creux du Loup)

- Chantier en route barrée sauf pour les riverains ; terminé fin mai 2016.
- Pose d'un collecteur d'eaux pluviales avec grilles sur tout le linéaire terminé
- Les réseaux aériens sont en cours d'enfouissement
- Début des bordures cette semaine (Installation de 6 ralentisseurs sur tout le linéaire)

Une attention particulière sera apportée à la qualité des bordures béton.

Réunion hebdomadaire de chantier chaque vendredi à 10h00.

La commission prend connaissance des informations.

Chantiers en cours voirie : rue du Commerce

Les travaux de la rue du Commerce sont en cours.

- MOE Ciera
- Entreprises Eiffage et Desbiolles (consultation)

Coût de l'opération : 320 000 € TTC

- Travaux : 290 000 € TTC
- Moe : 10 416 €TTC
- Publications : 2 000 € TTC

Les travaux ont commencés le 12 avril et se termineront le 17 juin 2016.
La circulation a été détournée et restera en l'état jusqu'au 2 mai (pose des bordures le mardi 26 avril dans la partie haute ; plan de circulation en séance
Puis à partir du 2 mai 2016 après le vide grenier; plan de circulation en séance.
La teinte et l'aspect du béton désactivé des trottoirs sont les mêmes que celui mis en œuvre rue de Genève.
Les bordures sont en granit jaune ; le même que celui mis en œuvre rue de la Fontaine.
Conservation du nombre de places de parking.

La commission prend connaissance des informations

Chantiers en cours voirie rue de l'Oudar

L'objectif est de reprendre la route entre le carrefour Bonnarche / Oudar et le pont sur l'Oudar suite aux travaux 2015 de pose du collecteur pluvial (172 167) et d'installer un trottoir après l'enfouissement des réseaux (électricité, télécom et EP).

Planning prévisionnel

- Enfouissements par le SIEA en juin 2016
- Trottoir et chaussée en juillet 2016

Pour information, une négociation est en cours pour acquérir une partie de la parcelle d'une maison pour élargir le trottoir. La Commune prendrait à charge la construction d'un muret de soutènement (le même que celui installé précédemment chez Mr Bortolotti à l'aval).

Besoins de financement : 272 000 Euros TTC
Pour réaliser les enrobés demi chaussée Jura : programme travaux collecteur de Parozet 172 167 soit 25 000 euros.
Pour enfouir les réseaux aériens 65 000 Euros TTC (47 666 Erdf et 17 000 Télécom)
Pour les fourreaux EP : 10 000 Euros TTC
Pour réaliser le trottoir et faire le mur de soutènement sur 41 ml : 97 228.34 Euros TTC au marché à bons de commandes voirie (devis du 19/04/2016)
Pour installer l'éclairage public : 35 000 € pour mats, lanternes et câbles
Pour enrober la demi-chaussée côté Alpes : 20 000 €

Aléas et divers : 20 000 €

En 2016, est inscrite au BP la somme de 150 000 ; au BS a été demandé la somme de 128 000 Euros

A la prochaine commission : choix des lanternes

La Commission prend connaissance des informations. Choix des lanternes prochaine commission.

Chantiers en cours voirie : rue de Gex la Ville

100 000 euros ont été demandés en BS pour la rue de Gex la Ville entre la rue du Mont Blanc et la rue des Tulipiers.

- Edf et FT 37 000 (30000 Edf et 7000 FT)
- Fourreaux EP : 10 000
- Eclairage public pour 8 lanternes LED 72 Watts : 31 000
- MOE pour ensemble du dossier (rue de Gex la Ville et route de Pitegny ; mission complète de Moe) : 20 000

Objectif de programmation : enfouissements des réseaux en juillet 2016

Etude en 2016 de l'aménagement du trottoir et travaux en 2017.

La Commission prend connaissance des informations

Chantiers en cours voirie : route de Pitegny

15 000 euros ont été inscrits au BS pour retenir un MOE pour une mission complète en infrastructure ; projet prêt fin 2016 pour travaux en 2017 entre la caserne des pompiers et l'entrée à Chauvilly.
En // avec cette opération, 35 000 euros ont été inscrits au BS pour la mise en œuvres de gabions en berges de l'Oudar afin de poser la passerelle vélo/piéton.
Rappel dernière commission : *Le Maire avait demandé lors de la dernière commission que les travaux de la passerelle sur l'Oudar soient engagés très vite. Un rendez-vous a eu lieu sur place avec l'Entreprise d'Insertion (qui va livrer au moins les IPN), puis un autre avec la CCPG, l'Onema et l'Entreprise Desbiolles. La CCPG fait réaliser semaine prochaine, par l'entreprise Desbiolles, un sondage pour valider la possibilité d'enfouir la conduite d'eau potable qui se trouve actuellement en encorbellement dans le tablier du pont. L'entreprise Desbiolles établira les devis de travaux selon les résultats du sondage : eau potable pour la CCPG et Ville de Gex pour le confortement de berges. Les travaux sont maintenant envisageables au 15 mai. Il faudra prévoir la somme correspondante aux travaux (?) de confortement de la berge lors du BS 2016. Pose de la passerelle prévue au 15 juin 2016.*
Présentation du projet Desbiolles en commission.

Planning prévisionnel : Début des travaux par Desbiolles le 25 avril 2016 et pose de la passerelle le 15 juin 2016.
Le chalet lotissement des Givrines doit être déposé prochainement.

La Commission prend connaissance des informations

Bodet software : changement des lecteurs de badges

La Commune est équipée d'un système de contrôle d'accès et de réservation propriété de la société Bodet Software.
Le 17 mars 2016, une présentation a eu lieu en Mairie qui faisait suite à une réunion technique bilan diagnostic le 10 février 2016.

Nous avons des problèmes avec BODET car le logiciel KEEPSET a couvert 1996 à 2016 ; BOOKY est en service depuis 2006…

Les badges sont programmés depuis :

- « l'accueil général » pour bloc Mairie,
- « Secrétariat ST » pour CTM, CS Turet, espace Perdtemps
- « VQ » (restauration scolaire et parking) le parking des Cèdres

Nos installations à ce jour et les travaux à réaliser :
Mairie, salle des fêtes, Annexe Mairie : 7 560 Euros HT

- logiciel KEEPSET à faire migrer sur BOOKY. Besoin de planifications pour salle des Fêtes, salle du Conseil, salle des Arcades et salle des Terreaux.
- 5 lecteurs de badges avec ensemble de l'environnement

Espace Perdtemps : 6 480 Euros HT

- 3 lecteurs de badges avec ensemble de l'environnement
- logiciel KEEPSET à faire migrer sur BOOKY. Besoin de planification

Parc des Cèdres : 16 720 Euros HT

- 11 lecteurs de badges avec ensemble de l'environnement
- logiciel KEEPSET à faire migrer sur BOOKY. Besoin de planification

CTM : 2 430 Euros HT

- 2 lecteurs de badges avec ensemble de l'environnement
- logiciel KEEPSET à faire migrer sur BOOKY. Besoin de planification

Complexe sportif du Turet : PAS D'INTERVENTION

- 40 lecteurs de badges ; site déjà équipé de BOOKY

Demandes pour équiper les sites suivants :

- Salle l'expo : 1 lecteur pour 3 990 Euros HT
- Salle du souvenir : 1 lecteur pour 3 990 Euros HT
- École de Parozet : 2 lecteurs de badges mais qui seront intégrés à la consultation en cours dans le lot électricité.

Total du devis présenté : 53 622 Euros TTC ; demande formulée en BS.

Cette migration technique est rendue nécessaire ; logiciel obsolète. Les maintenances à distance sont de plus en plus compliquées. Bodet nous signale depuis plusieurs années ce besoin.

La commission prend connaissance de cette information.

Questions diverses

- **Complexe sportif du Turet**

Expertise ALFA le 20 octobre 2015 à la demande d'ELEX expert
Adressé au GAN fin 2015 ; relances EB le 1er mars 2016 ; en attente
Adressé à COSTE architecture ; réponse le 4 avril 2016 après contact COSTE avec ALFA
Proposition COSTE et accord de la Commune : prescription par COSTE des travaux à réaliser au plus vite (fuite entrée salle de Gym, fuite halle entrée, fuite porte salle de danse).
Proposition Commune : refaire l'essai en présence de COSTE sur le toit salle multisport
Objectifs : essais complémentaires en mai et travaux en juillet

La commission prend connaissance de cette information.

- **Foyer des Sains Anges ; création de douches**

Installation de 2 douches communes au foyer des Saints Anges.

Des travaux ont été réalisés mais ne donnent pas satisfaction ; pour réaliser des douches « à l'italienne », il faut faire des travaux relativement importants en site occupé pour lesquels il est nécessaire de retenir un architecte pour organiser les différentes interventions :

- Sondages d'études
- Plans et dossier de consultation
- Suivi des travaux

L'architecte a été retenu (Monsieur Vachetta) pour une mission d'honoraires de 2 280 € TTC.

La faisabilité d'installer 2 douches (1 par niveau) aux normes PMR est avérée. En attente de devis. 24 000 € TTC ont été demandés en BS pour mener à bien cette opération. Travaux en mai 2016 (contraintes d'interventions dans la partie crèche).

La commission prend connaissance de cette information.

- **Mur des Terreaux**

Le mur des Terreaux a été nettoyé et rejointoyé par l'entreprise BARBERAT pour un montant de 15 674.40 Euros TTC (consultation) en 2015. La Commune a demandé à l'entreprise de terminer l'ensemble du mur pour 10 500 Euros TTC.

La commission prend connaissance de cette information.

- **Solde de la subvention ADEME pour la chaufferie bois du complexe sportif du Turet**

20% de la subvention ADEME pour la chaufferie bois du CS du Turet soit 40 000 euros sont conditionnés par la remise d'un bilan de 12 mois de fonctionnement. La grille de réponse est très technique et dépasse les compétences (et le contrat) de l'entreprise DALKIA. Un devis a été demandé à HELIANTHE qui est une association crée en 1985 (espace d'information et de conseil sur l'eau, l'énergie, l'habitat, les transports et l'éco-consommation, dans le département de l'Ain). Pour information, HELIANTHE avait produit en 2011 le dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME et de la REGION. La Commune avait obtenu 397 000 euros de subvention. En attente d'un devis de la part d'HELIANTHE (confirmation le 7 avril 2016).

Avis favorable de la Commission.

- **Climatisation local infirmière au Patio**

Depuis plusieurs années, les infirmières qui occupent un local communal au Patio se plaignent de la chaleur en été. 3 entreprises ont donc été consultées. Deux ont répondu à la demande de devis. L'entreprise Gontard a proposé une solution technique inadaptée avec un caisson dans le passage couvert du Patio. L'entreprise SCIANDRA a remis une offre technique adaptée avec deux caissons à l'intérieur des locaux pour 6 816.00 Euros TTC. Les travaux sont programmés en juin 2016.

Avis favorable de la Commission.

- **Coupures éclairage public 1h à 5h**

L'an dernier, une expérience avait été réalisée sur 6 secteurs de la Commune. Pas de retours négatifs des riverains. Salendre avait transmis un bilan des économies réalisées sur Disse et Pitegny soit 7 300 kwh d'économie par an sur deux secteurs parmi les 6 qui avait été coupés en 2015. (Tableau écran)

Cette année, il est demandé par les élus d'agrandir la zone de coupure à 19 secteurs pour 235 lanternes à partir de 1h du matin (Tableau écran et plan support papier). Il faut installer 19 modules de coupure pour un prix de 2 850 Euros HT soit 3 420 Euros TTC (retour sur investissement sur 2 ans).

Le matériel est en commande. Les coupures seront effectives à partir de la fin de semaine prochaine.

Avis favorable de la Commission :

- **Locaux pour le Centre Socioculturel « Les Libellules » :**

Étude en cours pour mettre à disposition 140 m² de planchers aux Libellules à proximité de la Remise sur la voie ferrée :

- déplacement de 3 bungalows de Derde formant une salle de classe de 35 m² environ et un bloc sanitaire

- installation de 3 salles de 35 m² de modules préfabriqués en location ou achat d'occasion

L'ensemble constituera un ERP de 5eme catégorie. RT 2012 obligatoire si durée supérieure à 23 mois.
Coût de l'opération : 80 000 Euros TTC yc permis de construire et maitrise d'œuvre, raccordements aux réseaux, traitement des abords, rampes d'accès.
La Commission avait émis en mars 2016 un avis favorable pour qu'un architecte soit consulté, ce qui a été fait. Le nom du candidat sera connu en fin de semaine.
Objectif travaux en juillet 2016.

La Commission prend connaissance de cette information

- **Pistes cyclables 2016 ; rue de l'Oudar, rue Charpak :**

Au budget 2016 est inscrite la somme de 194 306 € TTC pour réaliser les pistes cyclables de l'Oudar et Charpak et réaliser les peintures et signalisation verticales là où c'est possible sur l'ensemble de la Commune (Markosol).
Rue de l'Oudar ; piste 2.50 ml en sur-largeur du trottoir existant pour 56 079.22 Euros TTC ; on peut éviter le déplacement des mats éclairages public ? Barrières bois non chiffrées ? soutènement non chiffré alors que le talus est fort par endroits ? Devis à revoir sur place dans le détail.
Rue Charpak ; piste 2.50 ml en sur-largeur du trottoir existant pour 86 796.41 Euros TTC ; devis à revoir dans le détail avec entreprise ; barrières bois non incluse à chiffrer.
Pour engager ces travaux, nous avons besoin de l'accord de Dynacité.

La Commission prend connaissance de cette information

- **Point sur travaux réalisés sur le marché à bons de commande voirie 2016 (Eiffage, Markosol et Desbiolles)**

Travaux réalisés depuis la commission de mars 2016 :

- Rue Charles Harent : coussin berlinois
- coussins lyonnais côte aux Dindes et travaux dans la côte aux Dindes
- bordures devant le cinéma ; (stockées pour cimetière) ; reste à faire les pavés résine
- route Impériale enrobés et revers d'eau
- giratoire de Rogeland ; passage PMR et parking
- chemin de Parozet ; déflashage

Travaux programmés en avril 2016 :

- Pontages de fissures rue Blanchard pour 8 895.18 € TTC ; intervention du 25 au 29 avril 2016 par Eiffage
- Fin des travaux devant le cinéma ; pose des pavés résine par Markosol
- Rue du Pré de l'Étang, enrochement du bord du Bief par Desbiolles
- Rue du Creux du Loup ; vannage reprises sur le réseau des fontaines

Travaux de marquage par Markosol à faire avant la fête de l'Oiseau

- Pistes cyclables SD
- Marquage annuel

- Rue des Abattoirs piétons
- Rue Pré de l'Étang stationnement
- 466 Creux du Loup stationnement
- Impasse de Rogeland piéton
- Camping
- Espace Perdtemps circulation piéton

Devis en attente :

- ✓ DESBIOLLES : Fontaine de la Petite Goulette ; en même temps que rue du Commerce
- ✓ DESBIOLLES : Rue de Paris ; vannage fontaine ; 172 208 ; vu sur place le 3/2

Devis reçus (à voir lors du BS) :

✓ Aménagement d'un trottoir rue de l'Cudar pour 81023.62 Euros HT et demi chaussée à reprendre pour 20025.84 Euros TTC ; travaux à raccrocher au collecteur de Parozet 172 167
✓ Chemin du crêt du cimetière à la rue des Usiniers pour 81 059 Euros TTC.
✓ Rue de la Folatière depuis le pont SNCF jusque limite Cessy pour 74 430 Euros TTC (hors plateau surélevé)
✓ Espace Perdtemps, bassin d'orage, bordures et reprises trottoirs suite à pose des barrières : 2205.84 € TTC ;
✓ Rue Marius Cadoz et chemin de Belle Ferme 53 113.38 Euros TTC ;
✓ Rue de Belle Ferme barrières bois et bordures en reprises pour 8 613.95 Euros TTC
✓ Pont sur l'Oudar route de Pitegny par Desbiolles pour 32 900 Euros TTC
✓ Rue des Abattoirs 12 ml barrières pour 835.20 Euros TTC par Eiffage

La Commission prend connaissance de cette information.

Autres opérations en cours

Autres travaux en cours

- 172143 Parcours historique : pose des panneaux ;
- 172 214 pour fontaine Petite Goulette
- Bardage de la Remise par BC Charpente 275 009
- Douches Chauvilly ; remplacement ballon et mitigeur 242 018
- Balisage sol sécurité camping 230 013

Travaux à débuter en avril

- 206030 ; façade boulodrome
- 206027 ; toiture buvette Perdtemps (20/4) et clôture parking par APTV

- Douche foyer des Saints Anges 248 001
- Etude vidéo protection avec le Cabinet Thevenet ; mise à jour du SD et extension par ajout de 3 caméras
- Vidéo salle du Conseil 184 044
- Bac à graisse pour le Calendal 504 216

Travaux à débuter en mai

- accessibilité PMR 12 bâtiments ; partie étude avec architecte
- Bac à graisse Police Municipale ; en attente du devis par SDEI
- Climatisation dans l'annexe mairie ; Moe Vachetta ; entreprise retenue Benoit Guyot pour 13 238.35 Euros HT (consultation) 184 037
- Climatisation local des infirmières au Patio (entreprise Sciandra pour 6 200€) 232 001
- Clôtures Chauvilly 242 017
- Borne eau pour le marché 172 217

Travaux à débuter en juin

- Groupe scolaire de Parozet ; Terrassements
- Mise en accessibilité PMR de la Piscine 185 021
- Chalet du Turet ; travaux mai et juin
- Changement des fenêtres Visitation, Sous- Préfecture et bibliothèque
- Motorisation portail de Perdtemps 206 029
- Bodet ensemble des bâtiments 184 045

Travaux à débuter en juillet

- Déplacement bungalows de Derde et ajouts de 3 modules de 35 m2
- Façades école Perdtemps et bibliothèque 180 026
- Rue du Crêt 172 229
- Rue de la Folatière 172 228

Prochaine commission MAPA le 2 mai 2016

- Marché de maitrise d'œuvre bâtiment relais
- Marché de maitrise d'œuvre pour mise en accessibilité PMR de 12 bâtiments communaux période 2016/2018 ; objectif : marchés de travaux en fin d'année.
- Marché de travaux de mise en accessibilité piscine : 185021
- Acquisition de 12 TBI dans les écoles

Consultation à mettre en ligne en mai 2016

- Maitrise d'œuvre infra pour aménagement de la rue de Gex la Ville (172206) et la route de Pitegny (172177) ; objectif marché de travaux en fin d'année 2016. (selon BS).
- Changement de fenêtres 216009 234019 276004 dans 3 bâtiments communaux.
- Cimetière extension 226009;
- Matériels de voirie 172217 ; 503027 ; 503028 ; 503029 ; 512009;

- 206027 Panneaux translucides Perdtemps ;
- 206028 Perdtemps tables, chaises ;
- Groupe scolaire de Perdtemps et bibliothèque école de musique : façades et volets

Consultation à mettre en ligne en juin 2016 :

- Skate Park de la Poudrière (172203) ; marché de maitrise d'œuvre ; objectif marché de travaux fin 2016. (Selon BS) consultation conseil des jeunes ;

La Commission prend connaissance de cette information

24) COMMISSION SCOLAIRE DU 13 AVRIL 2016

I – PROJETS DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Madame Morel indique qu'il est nécessaire de revoir les règlements des cantines scolaires, Accueil Collectif de Mineurs et APE afin de mettre à jour différents articles :

La principale modification concerne pour les 3 règlements : les réservations, les inscriptions et le paiement des différents services par voie électronique via l'Espace Citoyens. Les règlements en cours ne donnaient pas la possibilité de transmettre les inscriptions par mail, alors que cela se pratique régulièrement.

Pour la cantine et l'ACM :

Des précisions sont apportées concernant les conditions d'accueil ou modifications de menus : uniquement pour les enfants disposant d'un PAI (protocole d'accueil individualisé) pour raisons médicales, et pour les familles ne souhaitant pas que leurs enfants consomment des produits issus de viande de porc. En-dehors de ces deux cas précis, aucune modification de menu ne sera acceptée.

Pour l'ACM :

Les heures de dépose et de reprise des enfants suite au changement effectué l'an dernier de mode de facturation - qui est passé de la journée ou demi-journée en horaire - sont modifiées. Les plages ont été rétrécies afin de ne pas devoir facturer un repas à une famille qui déposerait son enfant à 13h30, par exemple, alors qu'il ne l'aurait inscrit que pour l'après-midi (14h – 17h) ; le règlement précédent permettait de déposer ou de reprendre son enfant entre 11h30 et 12h10 et entre 13h15 et 14h00.
Il sera donc possible de déposer ou de reprendre son enfant entre 11h50 et 12h10 et entre 13h50 et 14h10.
La fermeture de l'Accueil de loisirs les quelques jours précédant la rentrée de septembre a été ajoutée.

Règlement APE :

Les périodes d'activité ont été généralisées afin de ne pas devoir faire apparaître de dates précises chaque année. Il s'agit de périodes d'activités, l'inscription restant annuelle, voire trimestrielle pour ceux qui le souhaitent.

Les précisions demandées par la commission sur ces projets de règlements sont prises en compte. Les projets de règlements seront présentés au prochain conseil municipal pour approbation.

PROPOSITION D'AUGMENTATION DES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2016

Madame Morel présente un bilan des différents services pour l'année 2015 :

Restauration scolaire :

Année 2015 : Le prix de revient du repas est de 8.20 € ; la participation des familles s'est élevée à 48.06 % (44.16 en 2014) en raison d'une baisse sur la fourniture des repas et un meilleur ajustement des effectifs. Le nombre de repas moyen servi par jour a été de 676 contre 627 en 2014.
Il est proposé d'augmenter les tarifs de 2%.

Accueil périscolaire:

Année 2015 : le prix de revient de l'heure est de 4.67 €, la participation des familles d'environ 57 %. Le taux d'occupation est de 70.58 % (heures payées). Les capacités ont été augmentées en 2014 de 158 à 178.
Il est également proposé d'augmenter les tarifs de 2%.

Mercredis et vacances :

Nouvelle tarification en septembre 2015 à l'heure ; le repas est facturé à part. La comparaison est difficile avec l'exercice précédent, la modification des rythmes scolaires supprimant le mercredi matin étant en place depuis septembre 2014.

Mercredis 127 familles pour 222 enfants – moyenne d'enfants accueillis : 90
Vacances : 269 familles pour 385 enfants – moyenne d'enfants accueillis : entre 80 et 100 selon les vacances ; A noter que le mois d'août reste le plus faible avec une moyenne de 60 enfants.
Participation des familles : les tranches extrêmes diminuent en participation horaire, toutefois la participation des familles a augmenté de 1.25% par rapport à 2014 soit 43.11 % en 2015.
Il est proposé d'augmenter les tarifs de 2%

APE :

Le prix de revient reste encore très élevé : 497 € par enfant. Les dépenses s'élèvent à 471 225 €. Les recettes à 109 700 € dont une participation des familles de 59700 €. La commission remarque que nous sommes loin des 50 € présentés par l'Etat lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. La moyenne de fréquentation en 2015 était de 767.
Il est proposé d'augmenter les tarifs de 10 %, la première tranche des tarifs restant gratuite.
Monsieur Le Maire précise que ces propositions d'augmentation restent mesurées compte-tenu de l'augmentation de 10% faite l'an dernier. La volonté est de maintenir une offre de service accessible pour tous les foyers. Notamment pour les plus modestes.

Question de Madame Charre : avons-nous beaucoup d'impayés ?

Monsieur le Maire précise que la trésorerie est chargée de recouvrer les impayés. Chaque année, ils représentent environ 7%.

Pas d'autres remarques de la commission, les propositions d'augmentation des tarifs seront présentées au prochain conseil municipal pour approbation.

II– POINT APE – DERNIÈRE PÉRIODE DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Madame Morel fait le point des APE pour cette dernière période de l'année scolaire : Des modifications sont intervenues dans l'encadrement : plus de participation du Centre Socio Culturel suite à des démissions de personnel ; des enseignants ont été recrutés ainsi que l'intervenant musique scolaire (CMR).

Le conseil municipal a délibéré le mois dernier pour passer une convention avec l'association Résonance pour un atelier de relaxation. Cette activité était jusqu'à maintenant proposée par Madame Aktar (présidente de l'association), à titre personnel.

Le prochain COPIL aura lieu le 24 mai.

Un pot de remerciements aux intervenants sera organisé fin juin.
Afin de préparer la prochaine année scolaire, un questionnaire/bilan sera adressé aux intervenants.

Question de M. Turin : sommes-nous impactés par la loi sur la sécurisation du travail interdisant les contrats de moins de 24h ?

Réponse de Mme Jouannet après vérification :

La loi sur la sécurisation du travail ne concerne pas les emplois de droit public. Les intervenants embauchés par la commune sont tous sous contrat de droit public. En revanche, les associations avec qui nous avons passé convention, comme la MJC, de droit privé, vont rencontrer des difficultés car les dérogations acceptées jusqu'à maintenant ne seront plus acceptées.

III – DIVERS

Madame Morel fait part de deux informations :
Il sera proposé au budget supplémentaire d'allouer aux écoles élémentaires un budget spécifique pour le renouvellement des manuels scolaires à hauteur de 22 000 €.

Le nouveau découpage de la circonscription scolaire a été transmis par le DASEN ; le département a été revu ; Gex se situe dans la circonscription Pays de Gex Nord, le bureau restant à Gex ; des communes comme Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns se trouvent dans Pays de Gex Sud, les bureaux de l'IEN étant à Bellegarde ; reste à nommer un inspecteur pour chacune de ces circonscriptions.

25) COMMISSION FINANCES DU 14 AVRIL 2016

CA COMMUNE 2015 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT :

GÉNÉRALITÉ SUR LE CA COMMUNE 2015

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions de dépenses en investissement s'élevaient à 16 927 221.44 € dont 2 465 482.13 € reportés de 2014 sur 2015.

Les dépenses d'équipement réalisées sont arrêtées à 4 883 075.68 € pour 12 862 554.86 € inscrits au budget 2015. Le pourcentage de réalisation est donc de 37.96 %.

Il était, en 2014, de 33.56 %.

Les restes à réaliser 2015 s'élèvent à 3 512 893.54 € (la liste est annexée au CA).

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement réalisées ont été financées par :

- Emprunt : 0.00 €
- Subventions et participations : 150 914.00 €
- Fonds propres constitués par FCTVA et TLE : 1 006 140.39 €
- Fonds dégagés de la section de fonctionnement : 3 726 020.71 €

Les restes à réaliser 2015 s'élèvent à 710 869.38 € (la liste est annexée au CA).

RÉSULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT :

En 2014, le résultat de l'exercice était excédentaire de 692 398.79 € il fut ramené à 669 467.58 € lors de la reprise des résultats du SIVOM Gex – Cessy. En 2015, il est déficitaire de 1 560 389.97 € compte tenu du déficit antérieur le résultat de clôture de la section investissement sera déficitaire de 2 229 857.55€.

Ce déficit ainsi que celui des reports sera couvert par l'excédent dégagé du résultat de clôture de la section fonctionnement 10 968 886.60 €.

dépenses investissement	8 379 248.50
recettes investissement	6 818 858.53
résultat exercice (déficit)	**1 560 389.97**
résultat antérieur déficitaire	669 467.58
résultat clôture section investissement déficitaire	**2 229 857.55**

reste à réaliser 2015	
dépenses	3 512 893.54
recettes	710 869.38
déficit	**2 802 024.16**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles augmentent de 2.35% par rapport à 2014.

Les charges générales augmentent de 4.25 %.

Les charges de personnel augmentent de 2.45 %.

Les autres charges diminuent de 7.3 %.

Les frais financiers de 11.38%

Les charges exceptionnelles augmentent.

Les explications des évolutions sont exposées dans les documents examinés en commission des finances, remis avec le compte-rendu de celle-ci.

Nous avons consolidé en 2012, un emprunt souscrit en 2009 pour 2.651.000,00 € (Euribor +0,45 %). Cet emprunt ne fait courir aucun frais financier depuis septembre 2012 puisque nos excédents de trésorerie conséquents nous ont permis d'user de la faculté de remboursement temporaire. La baisse des taux révisables en 2015 ainsi que la réduction de l'encours de la dette contribuent à la diminution de nos frais financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse 3.97% % par rapport à 2014.

RÉSULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT :

Le résultat de l'exercice 2015 est de : 3 895 865.79 €, compte tenu du résultat antérieur le résultat de clôture est de : 10 968 886.60 € dont une partie permettra, comme exposé ci-dessus, de couvrir le déficit constaté en investissement après reprise des reports.

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses fonctionnement	10 896 331.95
Recettes de fonctionnement	14 792 197.74
résultat exercice (excédent)	**3 895 865.79**
résultat antérieur excédentaire	7 073 020.81
résultat clôture section fonctionnement excédentaire	**10 968 886.60**

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considérant que le résultat de la section investissement est déficitaire de 2 229 857.55 € après reprises des résultats antérieurs, que le déficit des restes à réaliser 2015 s'élève à 2 802 024.16 €,

Il vous est proposé d'affecter 5 031 881.71 € afin de couvrir le déficit constaté et les dépenses d'investissement reportées.

Le solde du résultat de fonctionnement : 5 935 651.45 € étant reporté au budget supplémentaire en section de fonctionnement.

COMMENTAIRES DU CA COMMUNE

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses 2014 était de 10 601 563.75 € en 2015 il est de 10 895 962.72€.

En 2014 les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 10 137 178.56 €, leur montant en 2015 est de 10 375 617.92 €, soit +2.35%. Il faut noter que les recettes augmentent de 3.96%.L'épargne dégagée est donc en augmentation par rapport à l'exercice 2014.

	DRF	RRF
2008	8,50 %	2,91 %
2009	6,11 %	13,11 %
2010	0,50 %	8,32 %
2011	13.75 %	13.46 %*
2012	8,28 %	1.42 %**
2013	-0.29 %	6.40 %**
2014	4.03%	-2.19%
2015	2.35%	3.96%

Pour mémoire :

** variation importante consécutive à la mise en place du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.*

***2012 et 2013 : 531.465€ de recettes 2012 ont été encaissés sur 2013*

Soit dépenses réelles de fonctionnement par habitant de 945.04 € en 2015 (10 979 hab.)

évolution DRF		
	ratio:DRF/popullation	population
2012	964.04	10137
2013	916.36	10634
2014	946.43	10711
2015	945.06	10979

CHAPITRE 011 :

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 4.25 % demeurant bien en deça des crédits ouverts
D'une manière générale les prévisions sont excessives lors du BP au vu du réalisé. C'est un point sur lequel il faudra imposer une contrainte au service, lors de la préparation budgétaire (prévu au BP 3 477 000€, 2 961 000 € consommés : soit une marge supérieur à 500 000€) voir même à reprendre dès le budget supplémentaire 2016.

Les dépenses en augmentation sont la consommation d'eau, les combustibles les communications téléphoniques, les fournitures de voirie, les autres fournitures, les locations mobilières, l'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance, la formation, les frais de transports, les cotisations, les frais de nettoyage, les frais de redevance. Ces données doivent cependant être nuancées au regard des exercices antérieurs.

COMPTE 60 : montant 2015 : 1 077 561.17 €
2014 : 1 026 505.42 €
2013 : 1 089 091.55 €
augmentation de 4.97% entre 2014 et 2015

60611

Nous avions avancé en 2014 au vu des résultats 2013, que la consommation d'eau n'était pas maitrisée, en 2013 la dépense était de 80.946,34 €.
Un problème avait été identifié clairement : La consommation à Chauvilly, les services ne maitrisaient pas le réglage et de contrôle des arrosages automatiques. Les services techniques avaient omis de solder des engagements en 2013 ce qui fait qu'une partie des charges 2014 (19.241,88 €) ont été rattachées sur l'exercice 2013, ce qui fausse le montant de la dépense annuelle constatée au CA en 2013 et 2014 et par voie de conséquence l'évolution de celui-ci. En fait une partie de la consommation 2014 a été réglée sur 2013, les crédits consommés en 2014 sont donc inférieurs à la réalité et ceux de 2013 supérieurs.

La consommation en m^3 est la suivante :

- 2009 : 22.656 m^3
- 2010 : 18.597 m^3
- 2011 : 17.355 m^3
- 2012 : 23.135 m^3 soit + 33.29 %
- 2013 : 26.014 m^3 + 12.45 % par rapport à 2012 (3 000 m3 de surplus étaient dus principalement à la consommation de Chauvilly (fuite importante)
- 2014 : 18 798 m^3 soit – 28 % par rapport à 2013 baisse de 2 500 m^3 est le reflet d'une année pluvieuse (moins d'arrosage) et à la meilleure maitrise de l'arrosage automatique à Chauvilly par les services.
- 2015 18 933 m^3 ; soit +0.7 % par rapport à 2014.

Le prix de l'eau en 2014 :
Bâtiments :

Eau : 1.59 €/m^3 Assainissement : 1.40 €/m^3

Abonnement eau : 37.76 € Abonnement assainissement : 37.57€

Le prix de l'eau en 2015 :
Bâtiments :

Eau : 1.61 €/m^3 Assainissement : 1.43 €/m^3

Abonnement eau : 38.09 € Abonnement assainissement : 39.51 €

60612

Le montant des sommes dépensées est en hausse légère par rapport à 2014 (+1.45%)

- Electricité

44 contrats avec EDF pour alimenter des bâtiments et 75 contrats éclairage public :

année	en KW	augmentation de la consommation	coût	augmentation du coût
2011	2 226 063.00		233 465.34	
2012	2 061 144.00	-7.41%	268 787.14	15.13%
2013	2 316 840.00	12.41%	297 294.55	10.61%
2014	2 156 276.00	-6.93%	303 530.19	2.10%
2015	2 230 023.00	3.42%	319 885.10	5.39%

+ 5.4 %par rapport à 2014 soit 16 354.89 € pour 73 747 KW de plus.
Les principaux écarts viennent de :

- *TURET*: + 43 000 KW soit + 8 000 €
  (479 056 KW en 2015 pour 435 922 KW en 2014, consommation avec Piscine)
- *Stade PERDTEMPS* : + 34 000 KW soit + 4 900 €
  (34 000 KW en 2015 pour 0 KW en 2014, surestimation ERDF en décembre 2013)
- *Annexe mairie* + 4 000 KW soit + 700 €
  (11 000 KW en 2015 pour 7000 KW en 2014, bâtiment ouvert en avril 2014)
- *Éclairage public* : - 12 000 KW mais + 6 000 €
  (748 503 KW en 2015 pour 760 468 KW en 2014, prix du KW augmente)

Nous avons diminué les consommations d'éclairage public de 1.6 % (748 503 KW au lieu de 760 468 KW en 2014) et le coût a augmenté de 5.8 % (104 011.97 € pour 98 337.67 € en 2014)

- Gaz

année	en KW	augmentation de la consommation	coût	augmentation du coût
2011	3 282 498.00		191 447.94	
2012	3 106 455.00	-5.36%	206 642.01	7.94%
2013	3 901 965.00	25.61%	259 904.00	25.78%
2014	3 494 522.00	-10.44%	212 641.90	-18.18%
2015	3 517 507.00	4.72%	222 671.00	3.94%

La diminution de consommation gaz est importante au Turet (ensemble : gymnase, école et piscine) du fait du recours au bois.

Par contre la consommation est en augmentation au centre culturel, MJC, annexe mairie et école Perdtemps.

Fin 2013, nous avions rattaché 35 000 euros sur 2014 et nous avons payé en 2014 la somme de 56 000 € pour des consommations 2013.

La consommation gaz électricité en 2014 était de 516 172.09 € elle est en 2015 de 542 527.00 €, l'augmentation du coût à de la consommation est de 5.11%.

60621

Augmentation de 134.91% par rapport à 2014

Nature et lieu	montant 2014	montant 2015
plaquette bois Turet	9 570.24	34 800.00
plaquette bois CTM		4 679.00
gaz stade	5 490.91	6 957.58
fioul visitation	7 768.56	7 191.73
	22 829.71	53 628.31

Le démarrage de la chaudière bois avait été prévu dès début 2014. Celle-ci n'a fonctionné qu'en décembre 2014.

60622

Baisse de consommation et du prix unitaire du pétrole légère par rapport à 2014 (peu de sortie déneigement fin 2013, 2014 et 2015).

60623

En 2014 nous avions constaté une hausse importante par rapport à 2013.

En 2014 augmentation des dépenses fêtes et cérémonies : Vœux du maire, fête musique, forum, des approvisionnements pour les différentes manifestations. Administration générale, différents scrutins électoraux et mise sous plis propagande. Scolaire : fourniture de pains pour les écoles et goûter garderie.

En 2015 diminution importante -16.91%

Dépenses en baisse pour fêtes et cérémonies : -10 043 €.

60631

Diminution des fournitures liées au transfert d'entretien à l'entreprise. En fait elle est encore plus importante dans la mesure où une facture de sel de 5 736 € a été imputée à ce compte au lieu du 60633

60632

En 2014 :17 939 € ont été dépensés pour l'acquisition des équipements pour les APE, cette année la consommation pour cette activité n'a été que de 2 158.73 €.

60633

Pas d'achat de sel en 2014,16 736 € en 2015 à 96 € la tonne (dont une facture imputée au 6031).

6064

On revient à une consommation similaire à 2013.

6067

En 2015, les écoles ont consommé 56 335.90 €, soit 95.48 % des crédits ouverts. Pour la consommation de ces crédits, il convient de rappeler que nous rajoutons la maintenance des copieurs qui fait l'objet d'une écriture comptable à l'article 6156 et du papier au 6064.

6068

+13.07 % par rapport à 2014.
Ce sont les petites fournitures mises en œuvre dans les services :

- Aux Services Techniques :
  - A titre d'exemple fournitures espaces verts augmentation de 48,93% 32 301.88 € à 48 106.15 €. En 2015, + de 12 000 € pour des plantations d'arbres.
  - Sont imputées les différentes fournitures utilisées par les Services Techniques dans les divers bâtiments (stagnation dépenses par rapport à 2014).
- A la Vie Quotidienne :
  - Petites fournitures pour les APE, centre loisirs, garderie, fêtes…….. . En 2015 +7 050 € de dépense pour les APE.

Les dépenses supplémentaires pour les EV et les APE expliquent la hausse des dépenses relevée sur cet article.

COMPTE 61 : +2.87%

Montant 2014 : 1 364 065.22 €, montant 2015 : 1 393 589.38 €

611 : baisse des dépenses en 2014 de 7.95%

En 2014, les prestations SHBC (fourniture repas) de janvier à juin pour le CCAS avaient été payées sur le budget communal pour 9 354.74 €. Corrigée, la baisse n'est que de 6.41%.

en 2015 : diminution du montant pour la fourniture des repas (cantine et CLSH), conséquence du nouveau marché, signé en 2014, duquel nous avons retiré la fourniture des matériels de réchauffage et de conservation aux frais.

Les dépenses en hausse, depuis 2013, concernent le culturel, les fêtes et cérémonies (+7372.83 € entre 2014 et 2015), les prestations informatiques. (Voir commentaire ci-dessous).

- **Repas cantine** : coût pour la fourniture des repas en 2013 : 252 356.51 € soit une baisse de 8.65%.

REPAS CANTINE				
	coût		nombre	
	montant	évolution	quantité livrées	évolution
2010	218440.59		71502	
2011	243635.27	11.53%	79346	10.97%
2012	248237.36	1.89%	87958	10.85%
2013	274 093.87	10.42%	88786	0.94%
2014	277 166.86	1.12%	91741	3.33%
2015	252 356.51	-8.95%	94099	2.57%

-en 2013 : 88.786 (à noter que sans les jours de grève le nombre de repas eut été de 91.294).

- **Repas centre de loisirs** :

REPAS CENTRE DE LOISIRS				
	coût		nombre	
	montant	évolution	repas livrés	évolution
2011	20 230.81		5471	
2012	26 612.34	31.54%	7437	35.93%
2013	28 772.45	8.12%	8171	9.87%
2014	28 425.00	-1.21%	8570	4.88%
2015	25 402.00	-10.64%	8082	-5.69%

Manifestations culturelles et festives :(en augmentation)

-Fête de la musique, en 2013 : 6 552.40 € avait été dépensés pour les contrats troupe matériel et hébergement. En 2014, nous avons dépensé 15 659,11 € et en 2015 : 12 627.59 €.

-Concert annuel : 13 239.02 € en 2013, 20 460.33 € en 2014, 28 137.22 en 2015.

-Art Music : 10 564.02 € en 2013,12 523.38 € en 2014, 7549.38 € en 2015.

-Fêtes de l'Oiseau : 10 147.02 € en 2014 ,12 878.18 € en 2015.

-Fêtes et manifestations diverses : 19 147 € en 2014, 27 416.44 € en 2015.

Autres points :
-prestation informatique : intervention prestation informatique sensiblement égale en montant à 2014.S

-Prestation Gestpro : mise en place Espace Perdtemps pour les manifestations associatives 20 602.85 € pour 25 manifestations en 2014 ; en 2015 : 21 298.14 € mais nous avons dû user de prestations complémentaires pour remplacer des personnels absents.

-**Collecte** : les prestations liées à collecte des déchets représentaient 82 850 € en 2013.

En 2014 : 79 676.48 € dont CCPG 30 762.77 € pour ordures ménagères et Sita 48 913.71 € pour traitement des déchets du CTM.

En 2015 48 509.70 € dont CCPG 1 986.94 € pour ordures ménagères et Sita 46 522.76 € pour traitement des déchets du CTM ;

6135 +16.37% par rapport à 2014.

Il s'agit des locations de films pour le cinéma et du matériel pour les services techniques.
Les locations de film avaient augmentées de 22.48% en 2014, elles augmentent en 2015 de 12.34%.
Les locations de matériel pour les Services Techniques augmentent de 19.67%, correspondant à l'augmentation des dépenses pour locations de bennes et de véhicules. Location d'un véhicule en panne pendant 3 mois dans l'attente du véhicule neuf de remplacement.

61521

En diminution par rapport à 2014 globalement.

En 2014 la hausse était consécutive aux reprises de concession dans le cimetière : 27 110 € en 2014, (seulement 8 980 € en 2015).

Les autres dépenses imputées sur ce compte sont en augmentation de 14.14%, il s'agit notamment de l'entretien de Chauvilly, d'une partie des espaces verts délaissés confiée à une entreprise d'insertion.

- Le montant des tâches confiées à ISS est passé de 40 000 € à 64 000 € : + 24 000 €
- Élagage de 3 000 € à 20 000 €: + 17 000 €
  (26 arbres au Journans 7 500 € ; Folatière et Mamelon Vert 7 380 €; marronniers Perdtemps 3 000 €; chemin marais 1 000 €; ONF 1 000 €).

61522 +20.39% par rapport à 2014

+37.62 % en 2014

Augmentation du nombre de bâtiments à entretenir; extensions ou entrées dans patrimoine communal ou rénovés

61523 légère diminution par rapport à 2014.

61558

+162.48%par rapport à 2014

6156 + 49.54 %

Augmentation du montant des contrats ou nouveaux travaux de maintenance qui n'étaient pas réalisés auparavant.

- Dalkia : de 28 000 € à 35 000 € : + 7 000 €

- Ascenseurs : 6 700 € à 10 000 € : + 3 300 € (2 appareils en plus, Turet et mairie annexe)
- Extincteurs, défibrillateurs, police, bodet : 17 200 € à 20 000 €
- VMC : 5 500 € en 2015 ; rien avant
- Photocopieur ST, maintenance panneaux info : 7 800 € à 10 400 €: + 2 600 €
- Electro-ménager (groupes froids) préventif : 7 500 € en 2015 : rien avant
- Toitures à titre préventif : 9 300 €en 2015 ; rien avant
- Dératisation, imputé maintenant au 6156, au 611 auparavant.

6184 formation BPJEPS pour un agent

COMPTE 62 : +6.4% par rapport à 2014. L'augmentation ne serait que de 1% sans la double facturation de la redevance incitative au 6284.

Montant 2014 : 403 976.82 €, 2015 : 429 831.53 €

L'augmentation des dépenses sur ce compte est consécutive :

- Au changement de prestataire pour les transports scolaires : les prestations insatisfaisantes du prestataire antérieur notamment au regard de la sécurité nous ayant conduit à l'écarter.
- Nous relevons également des évolutions importantes pour ce qui concerne les communications téléphoniques et les affranchissements.
- Une erreur de paiement, la facture pour la redevance incitative a été payée deux fois.

6225

Pas d'indemnité de conseil versé au receveur

6247

23 671.94 € en 2014, 40 401.35 € en 2015 soit +70.67 %. Explication donnée en en tête du Compte 62.

6261 +14.75 % par rapport à 2014

Les frais d'affranchissement sont en hausse, augmentation des tarifs postaux et recours aux lettres recommandées de plus en plus fréquent.

6262:+20.16 %

4 468.26 € ont été rattachés à tort en 2015. En conséquence, l'augmentation est de 9.62% par rapport à 2014.

Depuis 2014 les restrictions d'appel ont été levées.

6283

+54.63% d'augmentation en 2013. Pour entretien des écoles (libération de temps ATSEM pour les rythmes scolaires : 1 trimestre)

En 2015 : + 34.36% ~~en plus~~ par rapport à 2014. L'entretien dans les écoles pour l'année entière (82 503.40 €)

6284

Sont réglés à cet article les redevances ordures ménagères et les enlèvements marchés. Une facture produite 2 fois par la CCPG a été payée 2 fois par la Commune (montant 21 819.20 €). Le montant total des dépenses s'élève à 41 000.55 € au titre de l'exercice. Il y a donc un avoir.

COMPTE63

Montant 2014 : 46 340.56 €, montant 2015 : 60 865.95 € : +31.34%

637

- droit SACEM pour cinéma (équivalent à 2014) et manifestation culturelle (2517.58 € en 2014, 8153,34 € en 2015)
- Fond d'intervention pour les personnes handicapées : 0 € en 2014, 7 262.90 € en 2015

CHAPITRE 012 :

+2.45 % par rapport à 2014

6218 : autres personnels extérieurs

Ce sont les prestations extérieures de personnel : intervention CMR

2013 : 43 286.12 €
2014 : 65 578.40 € soit +51.5%. Ces dépenses concernent pour 40 260.75 € les écoles et 21 229.33 € les APE.
3 284.88 € : gratifications pour les stagiaires
2015 : 107 240.25 € soit +63.53% par rapport à 2014 dont 58 335.90 € pour les APE et 42 999.91 € pour les écoles.
5 240.21€ : gratifications pour les stagiaires

Masse salariale 63+64 :+1.65% par rapport à 2014

2014 : 5 003 015.50 €
2015 : 5 085 454.13 €

- En 2014, dans cette masse salariale était inclus 41 684.50 € pour le salaire chargé de mission APE, 40 943.06 € pour les intervenants APE entre septembre et décembre 2014 et 74 999,98 € pour le recensement. Nous n'avons pas ces charges en 2015.

- En 2015 par contre nous avons financé les APE sur l'ensemble de l'année pour le personnel communal (animateurs + ATSEM + intervenants directement rémunérés) pour 308 827.57 €.

  La masse salariale a donc évolué en tenant compte des éléments (hors APE et hors recensement) ci-dessus de 4 845 388.76 € en 2014 à

4 777 6626.56 € en 2015, soit -1.42%. Nous avons constaté qu'un effort sensible sur le déploiement des effectifs pour la garderie et le centre de loisirs, plus efficace a permis des économies significatives.

CHAPITRE 014 :

+4.24% par rapport à 2014

73923

FNGIR, reversement au fond national de garantie des communes : 743.333,00 € en 2014. Etant rappelé que ce montant est déterminé par la direction des finances, de sorte que les communes ne bénéficient pas d'un effet d'aubaine du fait de la réforme mise en place en 2011.

Cette somme abonde le fond destiné à compenser les pertes engendrées pour les communes qui, du fait de la réforme de la taxe professionnelle, perdent des recettes.

73925 En 2014 : 75 130 €, en 2015 :109 867 €

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 M d'€uros.

- **Sont contributeurs au FPIC** : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

CHAPITRE 65 :

- 7.3% par rapport à 2014

Baisse consécutive à la réduction des montants des subventions attribuées à la MJC, l'Office du Tourisme et le centre socioculturel « Les Libellules ».

6521

Pour le financement du déficit du budget forêt : 74 000 € avaient été prévus, ils n'ont pas été utilisés.

6553

La répartition des charges du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'appuyait jusqu'en 2012 pour 50% sur la population de 1995 et pour 50% sur le produit des taxes communales.

A compter de 2013, les bases de répartition ont été réactualisées 50% sur la population et 50% sur le potentiel financier de la collectivité.

657362

Subvention nécessaire au CCAS pour équilibrer son budget. Seulement 30 000 € versés car le CCAS, du fait du portage des repas, bénéficie d'une trésorerie conséquente.

6574

L'ensemble des subventions versées en 2014 s'élevait à 630 934.97 € soit (somme des articles : 6574+6745+65737+65731).
En 2015 il s'élève à 588 466.62 €.
En 2015 les subventions attribuées aux associations les plus dotées ont été réduites de manière significative .Par contre en 2015 les subventions pour les APE ont été versées à la MJC, au centre social, à Eclat et au tennis club pour un montant de 52 250 € couvrant la période du 1er septembre 2014, date de mise en place des APE, au 30 novembre 2015. Le montant de subvention attribuée pour une année scolaire au titre de la participation aux APE s'élève à 42 097 €.
Le montant des subventions versées en 2015, corrigé des APE, est de 536 216.62€

CHAPITRE 66 :

Diminution des dépenses car, diminution de l'encours de la dette, aucun emprunt n'a été contracté de 2012 à 2016 sauf emprunt CAF pour l'acquisition des locaux du centre social mais il s'agit d'un emprunt sans intérêt (15 800 €). Les taux révisables demeurent toujours bas en 2015. (Voire nul)

Dette au 31/12/2012 : 12.153.030,29 €

Dette au 31/12/2013 : 11.487.011,32 €

Dette au 31/12/2014 : 10 563 324.24 €

Dette au 31/12/2015 : 9 600 825.96 €

Dette au 31/12/2016 : 8 611 994.75 €

Sachant que la dette inclut un emprunt revolving qui n'étant pas actuellement utilisé ne génère pas d'intérêt.

La répartition de la dette est la suivante 80 % à taux révisable, 20 % à taux fixe.

Elle est répartie entre la Caisse d'épargne : 59.64%, DEXIA CLF : 36.25 % et Crédit agricole : 3.93 %.

Le taux moyen des frais financiers s'élève à 2.43 %.

CHAPITRE 67 :

de 50 518.41 € en 2014 à 116 276.69 € en 2015

6745

En 2014 :14 900€, en 2015 : 80 231.5€ (les subventions APE ont été considérées comme exceptionnelles)

RECETTES FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles augmentent de 3.96% par rapport à 2014.

En 2014, l'évolution des recettes était marquée par :

- Stagnation des produits des services (chapitre 70) : ce chapitre avait toujours été en augmentation du fait de l'évolution du nombre des usagers, des services offerts (augmentation capacité).
- Diminution des produits fiscaux indirects: droit de mutation en retrait par rapport à 2013 (article 7381) : (-27.59 %).
- Augmentation CFG (article 7478) :+6.11% après une baisse en 2013 -7.27 %.

En 2015 : nous constatons,

- les recettes des services sont en hausse de 4.73%. Augmentation des tarifs à la rentrée 2015.
- les produits fiscaux sont en hausse par rapport à 2014 +6.04% : hausse droit de mutation et du produit la fiscalité ménage
- légère augmentation des participations : la diminution de la DGF (-225 141) -12.31% étant compensée par la hausse de CFG (178 377.4) +5.44% par rapport à 2014, et le fond d'amorçage APE.

CHAPITRE 70 :

70321 : permission et occupation de voirie : perception d'occupation de voirie de longue durée chantier rue de Gex la ville et avenue des Alpes

70323 : occupation du domaine public diminution liée à la réduction de l'occupation du Paint-ball.

7062 :

Redevances des services culturels +10.18% par rapport à 2014

- Cinéma entrées : 71 929.88€ en 2015 ,67 156.25 en 2014

Le coût du cinéma s'élève, hors investissement, à 163 988.32 € pour 83 355.33 € de recettes ; la Commune finance donc 49.4 % des frais du cinéma (16197 entrées). Depuis 3 ans le nombre d'entrée au cinéma est en progression significative.
La participation de la Commune passe pour la première fois en dessous des 50%.

- Le prix de revient de la place de cinéma est de 10,16. €,(-3.54 % par rapport à 2014). Cette baisse est consécutive à la hausse de la fréquentation 4.56%
  Bibliothèque abonnement : 14 470 € en 2015, 13 238.50 € en 2014.

70631 : Augmentation des recettes de 7.09 %
Le coût de fonctionnement de la piscine est en 2015 de 391 166.85 €.
Les recettes représentent : 34.12 % du coût de fonctionnement. (27.05 % en 2014)

70632

Les recettes du centre de loisirs sont en baisse significative par rapport à 2014 : 154 571.52 € au lieu de 164 512.56 € au lieu soit -6.04 %.
Depuis la rentrée 2014 les plages d'ouverture sont moins importantes suppression du mercredi matin pendant l'année scolaire. Les capacités des centres ont été ajustées en fonction des fréquentations relevées les années précédentes. (Heures disponibles 89 028 en 2014 ; 85 750 en 2015 ; -3.62%).Le taux de remplissage diminue sensiblement 85.54% en 2014 83.52% en 2015, en heures occupées 73 300 au lieu de 80 600. (Les heures disponibles le mercredi représentent environ 5000h).
Le coût de revient de l'heure, compte tenu de la baisse de fréquentation, augmente légèrement. La journée en 2014 était à 50.91 € en 2015, elle est de 52.82 €. Alors qu'en cas hypothétique de remplissage taux 100% de fréquentation le prix de revient brut eut diminué légèrement 44.14 € en 2014 au lieu de 44.31 € en 2015.
La non application de la sur-tarification pour les non-allocataires CAF suite au paramétrage CAF représente une perte de 7 500 €.
La répartition dans les tranches pour les habitants de la Commune diminue pour les 2 extrêmes, celle du milieu reste identique les 2 autres augmentant.

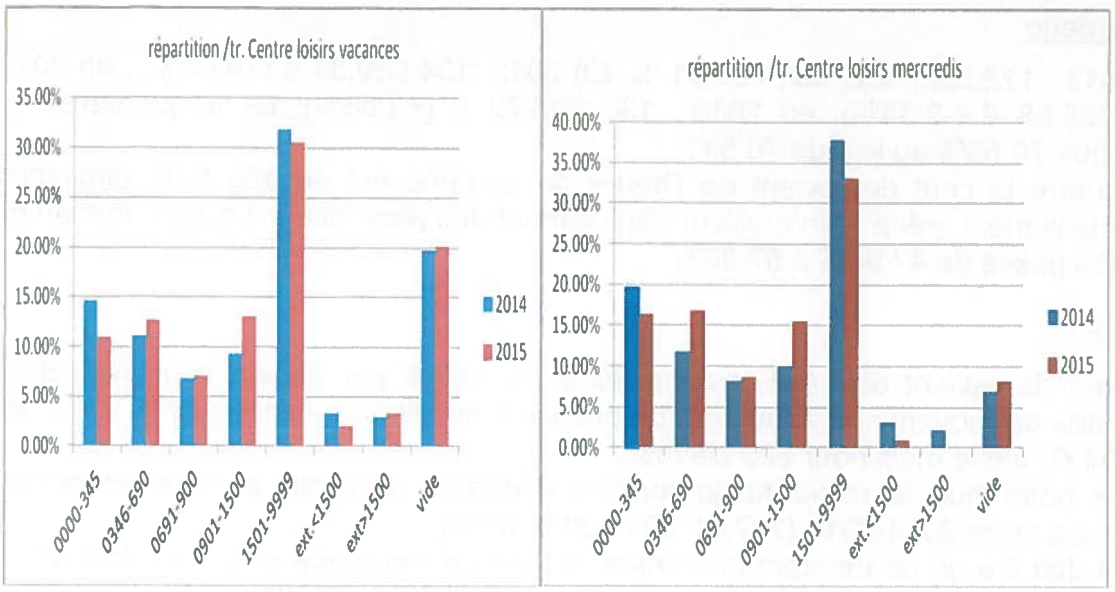

7067

Augmentation des sommes imputées à l'article 11.2%

Après correction 17 773.81 € auraient dû être imputés au 70632 la progression est de 7.2%

- Cantine :
  - En 2012 : 321.445,51 € soit +17,77 %.
  - En 2013 : 339.405,42 € (+5.59 %)
  - En 2014 : 346.181.18 (+2%)
  - En 2015 : 380 413.52 (+9.89%)

année	nombre repas servis	évolution fréquentation	coût du repas
2013	91 294	3.79%	8.03 €
2014	91 346	0.06%	8.58 €
2015	96 514	5.66%	8.20 €

Le prix de revient du repas est en baisse en 2015.
La participation des parents est de 48.06 % en 2015, elle était de 44.16% en 2014. L'objectif poursuivi en augmentant les tarifs pour les 4 tranches de revenu les plus élevées est donc atteint. Nous constatons sur ce service une évolution disproportionnée de la masse salariale qui ne se justifie pas au regard de l'augmentation des effectifs. L'allongement de la coupure médiane du fait de la mise en place des rythmes scolaires ne suffit pas à l'expliquer.

- Garderie

En 2012 : 122.562,50 €, soit +31,61 %. En 2013 :134 839.31 € (10.02%) ; en 2014 : 131 683.88 € (-2.34%), en 2015 : 136 796.72 € (+3.88%). La fréquentation est identique 70.58% au lieu de 70.54%.
Par contre le coût de revient de l'heure de garderie est en très forte diminution, essentiellement grâce à un meilleur déploiement des personnels. La participation des familles passe de 47,90% à 57.96%.

- APE :

Le coût de revient des APE est en 2015 de 649 € par élèves pour 727 élèves accueillis en moyenne chaque jour. La prévision établit pour l'année 2015 faisait état de 604 € / élève mais pour 820 élèves.
Il faut noter que la moyenne journalière d'enfants accueillis a considérablement diminuée entre 2014-2015 (767) et 2015-2016 (665).
Il faut déduire de ce montant le montant du fond d'amorçage et la participation des parents qui sera encaissé en janvier 2016 pour l'exercice 2015/2016. Le coût net pour la collectivité par enfant 498 €.

70688 : il s'agit du déneigement effectué pour le compte des particuliers

CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES

Le chapitre est en augmentation de 6.04 % par rapport à 2014. Cette hausse est consécutive à l'augmentation des produits de la fiscalité, des droits mutations et au versement de 5 trimestrialité ERDF pour la taxe électricité.

73111 Contribution fiscale

Les produits fiscaux sont en hausse de 5.13% par rapport à 2014.

	taux	bases effectives 2014	**produit avec bases effectives 2014**	bases notifiées 2015	produit	bases imposition effectives 2015	**produit avec bases effectives 2015**	augmentation produit 2015//2014 (bases effectives)
taxe d'habitation	16.95%	20 213 226	**3 426 142**	20985000	3556958	21 308 114	**3 611 725**	5.42%
taxe foncier bâti	14.43%	13 221 796	**1 907 906**	13623000	1965799	13 967 950	**2 015 575**	5.64%
taxe foncier non bâtie	94.29%	117 457	**110 751**	117400	110696	114 479	**107 942**	-2.54%
CFE	20.08%	1 767 558	**354 926**	1802000	361842	1 802 877	**362 018**	2.00%
total			**5 799 725**		5 995 294		**6 097 260**	5.13%

- Taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 10 134 € (11 820,00 € en 2014)
- Rôles complémentaires 16 085,00 € (portant sur 2015) et supplémentaires 23 218 € (portant sur les exercices antérieurs).

73114

- IFER (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) 9016 € (8839,00 € en 2014)

73112

- CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : 203 179 € en 2015 190 225,00 € en 2014.

73313

- TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) : 99 800 € en 2015, 111 735 € en 2014.

7351

Taxe électricité

En 2013, le produit était de 254.002,12 €, en 2014 il n'est que de 202 820.96 €. Le 4éme versement trimestriel d'ERDF n'ayant pas été enregistré sur l'exercice 2014, il a été reçu le 22 janvier 2015 pour 55 162.54 € (+1.59% par rapport à 2013).

En 2015 les 4 versements trimestriels ont été effectués dans les délais, le produit est donc coupablement en augmentation de 49.59%. En réalité, le produit de la taxe est en baisse de 3.76% par rapport à 2014.

7381 Droit de mutation

Cette recette était en diminution depuis 2012. Elle augmente cette année de 7.41%

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le chapitre est en hausse de 1.09% par rapport à 2014 ; l'importante baisse de la DGF étant compensée par l'augmentation de la CFG, la perception du fond d'amorçage APE, l'attribution du premier acompte maire bâtisseur.

7411

évolution DGF		
2012	1 866 841	
2013	1 916 806	2.68%
2014	1 828 955	-4.58%
2015	1 603 814	-12.31%

7418

Versement indemnité maire bâtisseur : sommes versées par l'État aux Communes réalisant construisant au-delà de 1% du parc de logement existants sur la Commune, le montant attribué à Gex s'élève à 76 230 € dont 30 926.42 € versés en 2015 (solde en 2016).

7473 : les participations du Département pour la mise à disposition des équipements sportifs n'avaient pas été intégralement encaissées en 2014.

74741 : il s'agit de la participation des Communes rattachées au collège pour la mise à disposition des équipements sportifs.

7478

CFG		
2012	3 270 340.35	
2013	3 032 724.40	-7.27%
2014	3 218 147.37	6.11%
2015	3 396 524.77	5.54%

Pour mémoire la CFG avait diminué en 2013 de 7.27% malgré le nombre de frontaliers en augmentation entre 2012 (1657) et 2013 (1686) étant donné le prélèvement du Département pour financer les travaux structurants dans le Pays de Gex et l'élargissement des bénéficiaires du reversement CFG. Elle avait augmenté de 12,25 % en 2012 de 35,93 % en 2011. En 2014 c'est +6.11%, le nombre de frontalier était de 1760 (+4.39%).

Autres sommes reçues au 7478:

- 50 000 € APE,
- 50 729.07 € CAF AIN,
- 11 425.45 € arts et essai (cinéma).

CHAPITRE 75

752

Au cours de l'exercice un certain nombre de logements communaux ont été libérés

758 : la diminution par rapport à 2014 provient du fait que le Trésor Public a pour la xiéme fois demandé un changement d'imputation des participations salariales au ticket restaurant à partir d'aout 2014.

77

Indemnisation de sinistres et mandats annulés.

CA ZA 2015

Le résultat de clôture de ce budget, toutes sections confondues, est déficitaire.

La Commune, en 2015, devait verser 51 507.69 €, cette écriture n'a pas été faite.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	20 506.00 €
Dépenses de l'exercice :	22 957.21 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	2 451.21 €
Résultat antérieur déficitaire:	38 375.85 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	40 827.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	0.00 €
Dépenses de l'exercice :	2 500.00 €
Résultat de l'exercice:	0.00 €
Résultat antérieur:	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	2 500.00 €
Le résultat des deux sections confondues est déficitaire :	43 327.06 €

CA FORÊT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte administratif :

Les résultats budgétaires de l'exercice, pour ce qui concerne ce budget, sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	68 396.08 €
Dépenses de l'exercice :	31 124.98 €
Résultat de l'exercice excédentaire:	32 271.10 €
Résultat antérieur déficitaire:	52 167.37 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	14 896.28 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	98 102.17 €
Dépenses de l'exercice :	176 670.65 €
Résultat de l'exercice déficitaire:	78 568.48 €
Résultat antérieur excédentaire :	203 737.88 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	125 169.40 €

Affectation du résultat :
Il est donc proposé, le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, d'affecter 14 896.28 € en investissement pour combler le déficit constaté de cette section, le solde du résultat constaté en fonctionnement 110 273.12 €, en report antérieur de la section de fonctionnement.

↳ BS COMMUNE 2016

(Le détail des modifications est retracé dans document joint : budget supplémentaire commune 2016)

Au cours de la commission les dotations attribuées par l'État notifiées entre l'envoi de la convocation à la commission des finances et la date de réunion ont été communiqués aux élus.
Pour la DGF, nous avions prévu 1 440 000 €, nous ne recevrons que 1 376 000 €.
La dotation de solidarité rurale est égale aux prévisions du BP : 213 000 €.
La dotation bourg centre s'élève à 316 099 € au lieu de 299 000 €.
Ces rectifications seront prises en compte au BS : les recettes étant inférieures de 47 000 € à nos prévisions, nous retirons 47 000 € en dépenses à l'article 6521 ou 553 000€ au lieu de 600 000€ en plus au BS.

L'équilibre de la section fonctionnement sera alors de 20 469 024.89 €.

L'état 1259 notification des bases fiscales a été remis avec l'ordre du jour de la commission.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement compte tenu des modifications proposées sera équilibrée à : 17 437 961.88 €.

- ***DÉPENSES :***

Reprise des restes à réaliser pour : 3 512 893.54 €
Reprise du déficit constaté en 2015 : 2 229 857.55 €
Dépenses nouvelles d'équipement 6 519 874.27 €, dont 3 403 904.89 € supplémentaires consacrés à l'école Parozet:

- 113001 : étude carrefour Aiglette pour sortie centre de secours : 5 000.00 €
- 172132 : étude complémentaire Cœur de Ville 100 000.00 €
- 172136 Giratoire RD 1005 : 5 000.00 €
- 172154 acquisition terrains 10 000.00 €
- 172163 place du Château, Abondance 3 000.00 €
- 172167 eaux pluviales Parozet 16 800.00 €
- 172168 rétention Creux Loup 5 000.00 €
- 172174 haut Creux du Loup 60 000.00 €
- 172177 trottoir et chaussée Pitegny 15 000.00 €
- 172186 consolidation mur soutènement 15 000.00 €
- 172206 rue Gex-la-Ville 100 000.00 €

- 172208 fontaine rue de Paris 6 000.00 €
- 172214 rue du Commerce 290 000.00 €
- 172215 rue de Genève -10 000.00 €
- 172216 rue Léone de Joinville -20 000.00 €
- 172217 rue des Terreaux -57 500.00 €
- 172218 rue Marius Cadoz -88 000.00 €
- 172219 rue de Bonnarche -194 306.00 €
- 172220 Côtes aux Dindes 2 000.00 €
- 172222 plantation av. des Tilleuls 22 500.00 €
- 172221 ch. Emboussoir 25 000.00 €
- 172223 passages protégés 2016 20 000.00 €
- 172224 matériel voirie 2016 60 500.00 €
- 172225 rue de l'Oudar 230 000.00 €
- 172226 pistes cyclables 194 306.00 €
- 172227 av de la Gare 15 000.00 €
- 172228 rue de la Folatière 74 000.00 €
- 172229 rue du Crêt 81 000.00 €
- 172230 avenue Perdtemps 80 000.00 €
- 172231 avenue F. Blanchard 10 000.00 €
- 172232 éclairage public 2016 6 000.00 €
- 180021 accessibilité 251 600.00 €
- 180026 façade et volet école 52 000.00 €
- 184037 travaux de l'annexe mairie 15 000.00 €
- 184044 accessibilité mairie 418 500.00 €
- 184045 matériel et info.2016 50 000.00 €
- 184047 Réserve mob écoles 4 600.00 €
- 185021 accessibilité piscine 65 000.00 €
- 206025 atelier locaux associatifs 2 000.00 €
- 206027 Espace Perdtemps 2014 25 000.00 €
- 208008 construction Halle des Sports 20 000.00 €
- 216006 conformité électricité. escalier 11 500.00 €
- 218000 appartement rue des Usiniers 15 000.00 €
- 221 004 Ecole Parozet : 3 403 904.89 €
- 221026 matériel 2016 Ecole Parozet 3 100.00 €
- 230011 bat. Associatif rénovation 5 000.00 €
- 234018 ascenseur EM 10 000.00 €
- 234020 façade et fenêtres EM bibliothèque 5 000.00 €
- 240000 bâtiment Orange 10 000.00 €
- 242018 chaufferie vestiaire Chauvilly 7 000.00 €
- 276004 étanchéité façade et fenêtres 18 000.00 €
- 504016 bac à graisse crêperie 7 500.00 €
- 516006 déplacement préfa. Derde 80 000.00 €
- 520000 M.O. PMR 35 000.00 €
- 521000 terrains en centre-ville 170 000.00 €

Les dépenses d'équipement s'élevaient au BP modifié par une DM en janvier à 2 626 206 €.

- ***RECETTES :***

Affectation pour partie de l'excédent en fonctionnement 2015 de manière à combler le déficit constaté après reprise du résultat d'investissement en reportant les restes 2015 article 1068 : 5 031 881.71 € dont :

- 2 802 024.16 € pour couvrir déficit des restes à réaliser,
- 2 229 857.55 € pour couvrir déficit résultant de l'investissement 2015.

Virement de la section de fonctionnement : 5 855 004.89 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement, compte tenu des modifications proposées, sera équilibrée à 20 469 024.89 € (+6 449 004.89 € au BS). Les recettes supplémentaires provenant essentiellement de la reprise du résultat antérieur après affectation du montant nécessaire à la couverture des déficits, de la CFG et du produit des impositions dont le montant a été communiqué depuis le vote du budget.

- ***DÉPENSES :***

Les nouvelles dépenses portent sur les points suivants :

- Virement à la section investissement : 5 855 004.89 €
- 553 000 € pour financer la construction de bâtiments relais en ZA
- 12 000 € pour financer déficit prévisible du CCAS
- 22 000 €: acquisition de livres pour écoles (nouveau programme)
- Autres dépenses 7 000 €

(détail dans document remis en commission finances).

- ***RECETTES :***

- 002 : reprise excédent de fonctionnement constaté au CA 2015 diminué du montant affecté en investissement : 5 937 004.89 €

Chapitre 73 :

- Ajustement des produits fiscaux en + et en – en fonction des éléments communiqués en mars 2015 par les services fiscaux : + 160 000 €

Chapitre 74 :

- -Prise en compte des notifications DGF, dotation de solidarité urbaine et rurale
- -Ajustement des compensations des exonérations de fiscalité sur les ménages en + et en – en fonction des éléments communiqués en mars 2015 par les services préfectoraux : -27 000 €
- Versement CFG en fonction de la notification du département : +380 000 €
- Versement du solde maire bâtisseur 2015 : +46 000 €

⸸ BS ZA 2016

Le déficit constaté en 2015, au budget ZA, s'élève à 43 327.06 €.
La modification concernant ce budget, outre l'apport d'une somme équivalente provenant du budget communal, pour combler le déficit porte sur le financement du bâtiment relais : versement de 545 000 € par le budget communal.

⸸ BS FORET 2016

Les résultats venant d'être constatés, pour mémoire : déficit en investissement de 14 896.28 €; excédent de fonctionnement de 125 169.40 €, un montant de 14 896.28 € en recettes d'investissement sera inscrit, article 1068, afin de combler le déficit d'investissement 2015.
L'excédent antérieur à reporter en recettes de fonctionnement sera donc de 110 273.12 €.
Il vous est donc proposé :

- D'ajouter en dépenses de fonctionnement :
  - ✓ Au 61524 : 50 273.12 € afin de financer les dépenses d'abattage et de débardage des coupes sous contrat, dont nous avons toujours autant de mal étant donné le peu de lisibilité des documents ONF, à mesurer l'impact.
  - ✓ Au 023 : 60 000 € pour financer les dépenses d'investissement.
- En investissement nous aurons :
  - Au 021 le virement supplémentaire de la section fonctionnement : 60 000 €
  - Au 2315 :60 000€ pour financer les équipements.

26) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : *« La réunion publique concernant Cœur de Ville, du 27 avril 2016, a réuni une quarantaine de personnes.*

Je rappelle que le choix du sénario sera effectué le 11 juillet 2016. L'un des sénarii a été conforté. Les remarques sont toujours recevables jusqu'à cette date.

Nous espérons pouvoir démarrer la phase opérationnelle au 1er semestre 2017. »

♦ Lecture des décisions :

- ✓ Aménagement de la rue du Commerce – acte d'engagement – Entreprise EIFFAGE,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°3 – lot n°5 Gros Œuvre – Entreprise ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 – lot n°7 Coursives Bois Serrurerie – Entreprise SMJM,
- ✓ Réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – avenant technique n°1 – lot n°5 – Gros Œuvre – Entreprise ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS,
- ✓ Réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – avenant n°1 – lot n°14 Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie – Entreprise SCIANDRA,
- ✓ Maîtrise d'assistance à maîtrise d'ouvrage projet urbain « Place du Jura » - marché complémentaire – Entreprise LINDEA,
- ✓ Etude de déplacement et de stationnement dans le cadre du projet du centre-ville – avenant n°1 – ETAT D'ESPRIT STRATIS,

- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 au marché complémentaire – lot n°5 Gros Œuvre – Entreprise ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS,
- ✓ Réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps – avenant n°1 – lot n°16 Électricité – Entreprise AREA TECHNOLOGIES,
- ✓ Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°2 – lot n°60 Électricité Chauffage Ventilation – Entreprise GONTARD-FORAZ,
- ✓ Attribution du logement sis 143 rue des Vertes Campagnes à Madame Vanessa LOUIS,
- ✓ Convention d'engagement – amicale de Bouviers Bernois Attelés – Journée jardin au Journans du 24 avril 2016,
- ✓ Contrat concert – saison culturelle 2016/2017 – prestation du 9/09/2016 – Association FREEWAY FAMILY,
- ✓ Contrat musical – fête de la musique – prestation du 21 juin 2016 – Orchestre JPZ JAZZ-BAND,
- ✓ Spectacle pyrotechnique – Fête de l'Oiseau 2016 – Société René BARON,
- ✓ Contrat de vente – journée sportive du 26 août 2016 – Société XTREM PROD,
- ✓ Contrat de cession de droit d'exploitation d'une prestation artistique « Rêve Errance » - Fête médiévale 21 & 22 mai 2016 – Entreprise Philippe JACQUET,
- ✓ Réhabilitation de l'école maternelle de Perdtemps et mise en accessibilité PMR – Mission de CSPS – avenant n°1 – Entreprise ELYFEC SPS.

Prochains évènements :

- Fêtes médiévales : 21 & 22 mai 2016
- Défilé de la Fête de l'Oiseau : 29 mai 2016
- Élections législatives partielles : 5 & 12 juin 2016

LES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SONT FIXÉES AU :

- **LUNDI 6 JUIN 2016 A 18 H 30**
- **LUNDI 11 JUILLET 2016 A 18 H 30**

La séance est levée à 20 h 50.

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT

Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170